



CONNECTER LE VIVANT

**Stratégie en faveur
de la biodiversité**

2025-2040

CONNECTER LE VIVANT

Stratégie en faveur
de la biodiversité

2025-2040

Connecter le vivant, c'est :

Connecter les milieux naturels entre eux

pour faciliter le déplacement des espèces animales et végétales et leur permettre de combler leurs besoins vitaux.

Connecter les milieux naturels avec les milieux de vie

pour faire entrer la nature dans la ville et la rendre accessible à tout le monde.

Connecter la population avec la nature

pour rendre les personnes plus heureuses et favoriser l'engagement envers le monde du vivant.

TABLE DES MATIÈRES

Contexte 8

Connecter le vivant 16

Objectif 1 • Accroître la conservation des milieux naturels 20

1.1 Protection des milieux naturels 24

1.2 Utilisation durable des milieux naturels 28

1.3 Restauration et création de milieux naturels 34

1.4 Connectivité écologique. 38

Les bons coups 42

Objectif 2 • Maintenir l'intégrité écologique des milieux naturels 44

2.1 Parcs et autres espaces municipaux de conservation 47

2.2 Gestion faunique 50

2.3 Gestion des espèces exotiques envahissantes 56

Les bons coups 62

Objectif 3 • Renforcer et valoriser la biodiversité dans la ville 64

3.1 Entretien des pelouses utilitaires 67

3.2 Aménagement paysager 70

3.3 Infrastructures végétalisées. 74

3.4 Foresterie urbaine 78

3.5 Agriculture urbaine. 82

Les bons coups 86

Objectif 4 • Cultiver l'amour de la nature et l'engagement envers sa conservation . . 88

4.1 Connaissances sur la biodiversité 90

4.2 Mobilisation 96

4.3 Bonnes pratiques. 100

Les bons coups 104

Objectif 5 • Développer et partager les savoirs sur la biodiversité. 106

5.1 Acquisition des savoirs 108

5.2 Maintien et partage des données et des savoirs 112

Les bons coups 116

Mise en oeuvre et suivi 118

Cibles et indicateurs. 122

Lexique 128



La biodiversité est intimement liée à notre qualité de vie et à celle des générations futures. Ensemble, prenons-en soin.

Québec est riche de sa nature. Notre ville, comme plusieurs autres à travers le monde, fait néanmoins face à des défis importants en matière de conservation de la biodiversité.

Lors de la COP15 en décembre 2022, à Montréal, je me suis engagé à en faire un pilier central de notre développement. L'adoption de cette toute première planification entièrement dédiée à la biodiversité témoigne de cette volonté. Cette Stratégie trace un chemin ambitieux vers un avenir où la nature fait partie intégrante de l'ADN de Québec, favorisant une qualité de vie exceptionnelle pour la population.

À l'horizon 2040, nous voulons que Québec soit un modèle d'harmonie entre l'humain et la nature. Cette Stratégie se veut un cadre de référence pour transformer nos manières de vivre, d'aménager notre territoire et de concevoir notre relation avec le monde du vivant. Elle repose sur la conviction que la nature et l'urbanisation peuvent coexister de manière respectueuse et bénéfique pour tous.

Pour y parvenir, nous devons agir ensemble. La Stratégie s'articule autour d'une vision globale de la biodiversité où l'ensemble de la collectivité s'unit autour d'un objectif commun : reconnaître, préserver et valoriser notre patrimoine naturel au même titre que notre patrimoine culturel et bâti. En parallèle, la candidature de Québec pour être reconnue comme région de biosphère de l'UNESCO est une étape majeure de cette ambition.

Nous sommes à un tournant historique, où chaque décision, chaque action peut avoir un impact profond sur l'avenir de notre planète. En favorisant la préservation de la biodiversité, nous posons les bases d'un avenir durable, où les générations futures pourront profiter d'un environnement sain, équilibré et florissant.

Maire de Québec,
Bruno Marchand



Travaillons pour faire de Québec une ville verte et résiliente où les écosystèmes urbains et naturels s'entrelacent, créant une toile vivante et connectée au bénéfice de la population.

La Stratégie en faveur de la biodiversité 2025-2040 marque un jalon important dans notre manière d'aborder et de gérer notre environnement naturel. Elle témoigne de toute la valeur de la biodiversité, indispensable à notre bien-être et à notre santé durable.

Notre objectif est clair : faire de Québec un modèle de biodiversité urbain.

En 2040, Québec sera une ville où la nature s'intègre naturellement au cœur de nos espaces urbains, où les corridors écologiques relieront harmonieusement nos parcs, nos boisés et nos rivières, permettant à la faune et à la flore de s'épanouir dans un cadre urbain respectueux de leur intégrité. Une ville où chaque geste – qu'il s'agisse d'aménager un jardin, d'améliorer l'accès à la nature ou de se tourner vers des pratiques plus écologiques – contribuera à un équilibre durable entre l'homme et la nature.

Cette ambition ne peut se réaliser qu'en unissant nos forces. La préservation de la biodiversité est l'affaire de tous. La Stratégie repose sur cette responsabilité collective,

celle de chaque citoyenne et citoyen, de chaque organisation, et bien sûr, de la Ville elle-même. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrions préserver la richesse naturelle qui fait la beauté de notre ville.

Que ce soit à travers l'aménagement de nouveaux espaces verts, la protection des milieux naturels existants, ou encore l'intégration de la nature dans nos décisions d'aménagement, chaque geste comptera. C'est dans cet esprit que nous réussirons à protéger notre biodiversité pour les générations présentes et futures.

C'est grâce à l'engagement de chacun d'entre vous que cette vision pourra se concrétiser.

Vice-présidente du comité exécutif
responsable de la biodiversité et des
milieux naturels,

Marie-Josée Asselin

Contexte

La Stratégie en faveur de la biodiversité 2025-2040 (ci-après « Stratégie ») est le premier document de planification entièrement consacré à la biodiversité à Québec. Elle repose sur l’ambition de faire de la Ville de Québec un modèle dans la conservation de la biodiversité.

La Stratégie a été élaborée pour soutenir les engagements de la Ville de Québec pris lors de la 15^e Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (COP15) tenue à Montréal, en décembre 2022 :

- Travailler de pair avec les actrices et les acteurs régionaux pour atteindre la cible mondiale de conservation de 30 % de milieux naturels d’ici 2030;
- Faire de la biodiversité un des piliers du Plan d’urbanisme et de mobilité (PUM) 2026-2050;
- Déposer la candidature de Québec pour être reconnue comme une région de biosphère de l’UNESCO.

Lors de la COP15, le Canada a adopté, avec 195 autres pays, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, reconnaissant l’urgence d’agir en faveur de la biodiversité. C’est aussi lors de cet événement que Québec et 60 autres villes ont signé l’Engagement de Montréal comprenant 15 actions cohérentes avec le Cadre mondial. L’Engagement de Montréal

fait suite à la Déclaration d’Édimbourg sur la biodiversité signée par la Ville de Québec en 2021.

RÉGION DE BIOSPHERE DE QUÉBEC

La Stratégie se déploie de pair et en complémentarité avec le projet de [Région de biosphère de Québec](#), dont la candidature a été déposée en janvier 2025 à la Commission canadienne pour l’UNESCO.

Les régions de biosphère sont des « lieux d’apprentissage du développement durable » où des solutions locales sont trouvées pour que les humains et la nature puissent prospérer ensemble. À travers cette démarche privilégiée, la Ville fait un pas de plus pour concilier la conservation de la biodiversité et le développement des communautés. Au surplus, cette démarche permettra de mobiliser la collectivité autour d’objectifs communs associés à la transition socioécologique.

La biodiversité réfère à ce qui est vivant sur notre planète : microorganismes, végétaux, insectes, animaux et humains. C’est la variabilité des gènes, des espèces vivantes et des écosystèmes de la Terre. C’est la nature dans toute sa variété, sa complexité et sa beauté.



Oies des neiges

RICHE BIODIVERSITÉ À CONSERVER

La ville de Québec jouit encore d’une proximité avec la nature. Ville fluviale où plus de 592 000 personnes habitent¹, Québec est traversée par quatre importantes rivières qui relient le fleuve Saint-Laurent à la couronne forestière. Sur son territoire de quelque 467 km², elle compte plusieurs milieux humides et boisés d’importance. Cette variété d’écosystèmes et de milieux de vie, où la flore et la faune peuvent se déployer, bénéficie directement à la qualité de vie de la population. Elle compte également de nombreux parcs et autres espaces verts mettant en valeur son patrimoine historique et naturel, tout en offrant des lieux de détente et de loisirs accessibles à la population.

- 502 espèces fauniques vertébrées
- 1 410 km de cours d’eau
- 214 km² de milieux naturels
- 659 boisés urbains
- 4 grandes rivières
- 1 fleuve

Cliquez [ici](#) pour découvrir le portrait.

¹ [Institut de la statistique du Québec, Estimations de la population des municipalités de 25 000 habitants et plus, Québec.](#)

APPROCHE INTÉGRATRICE

La Stratégie se veut un outil de référence soutenant une vision intégratrice de l'ensemble des engagements de la Ville en matière de la biodiversité. Elle vient offrir cohérence et ambition à une diversité d'actions municipales menées au cours des vingt dernières années : aménagement de parcs naturels, restauration de berges, mise en valeur des rivières, agriculture urbaine, verdissement et plantation d'arbres. Plusieurs de ces actions ont été réalisées avec la collaboration de partenaires stratégiques, notamment la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec)

dans le cadre des différentes phases du projet de la Trame verte et bleue. Depuis 2020, la biodiversité est identifiée comme un élément incontournable dans plusieurs documents de planification municipale pour accélérer la transition socioécologique tels que la : [Stratégie de développement durable](#), le [Plan de transition et d'action climatique 2021-2025](#), le [Plan d'action en agriculture urbaine 2020-2025](#), le [Plan directeur du plein air urbain](#), la [Vision de l'habitation 2020-2030](#) et le [Plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels du haut-bassin versant de la rivière Saint-Charles \(PGMN\)](#).



Atelier de participation citoyenne
Connecter le vivant le 15 mai 2024

On ne peut cependant pas aborder la biodiversité qu'à l'échelle de la ville, puisque l'étendue des habitats déborde bien souvent des limites du territoire. Il convient d'ailleurs de rappeler que la Ville de Québec constitue, avec les Villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette, l'agglomération de Québec, qui s'inscrit à son tour dans un contexte régional plus large. De plus, dans son projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement

(PMADR), la CMQuébec traite de biodiversité, notamment en identifiant des milieux naturels d'intérêt métropolitain ainsi que de grands corridors de connectivité et poursuit la cible de conservation de 40 % du territoire métropolitain d'ici 2040. C'est donc en cohérence avec ces planifications régionales que la présente stratégie compte contribuer aux ambitions de la CMQuébec pour la biodiversité.

PARTICIPATION DE LA POPULATION

- Plateforme de [participation publique](#) en ligne lancée à l'été 2023.
- Atelier [Connecter le vivant](#) le 15 mai 2024, réunissant une centaine de personnes issues d'horizons variés dont des spécialistes des domaines de l'environnement, des artistes et des groupes de la communauté.
- Séances d'information au printemps 2025 pour présenter le projet de Stratégie.

L'IMPORTANCE DE LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité est reconnue comme indispensable à la vie sur Terre. Elle maintient l'équilibre des écosystèmes, assurant ainsi les services vitaux comme la purification de l'eau, la régulation du climat, la pollinisation et la durabilité de la chaîne alimentaire. Malheureusement, la biodiversité de la planète s'appauvrit plus rapidement que jamais dans l'histoire de l'humanité. Les conséquences de cet effondrement de la biodiversité sont toutes aussi graves que celles liées aux changements climatiques et fortement interreliées.

Les milieux naturels participent à l'adaptation aux changements climatiques en contribuant à stabiliser le climat régional et à réduire la vulnérabilité des populations devant les événements météorologiques extrêmes. Ils contribuent aussi à atténuer le réchauffement climatique, en captant et en séquestrant le gaz carbonique présent dans l'air. Dans ce contexte, plusieurs spécialistes encouragent fortement le déploiement des solutions fondées sur la nature, c'est-à-dire des actions qui mettent en œuvre la nature par ses fonctions et services écologiques pour répondre à des enjeux sociétaux, au bénéfice de la biodiversité et du bien-être humain².

² [Union internationale pour la conservation de la nature \(UICN\). 2020. Ensuring Effective Nature-Based Solutions.](#)

Inversement, les impacts des changements climatiques et de la pollution entraînent une dégradation et une perte de biodiversité en modifiant les conditions de vie des espèces fauniques et floristiques. Ces conséquences, parfois graduelles, parfois rapides, sont susceptibles d'entraîner des changements importants dans les écosystèmes et même de compromettre la survie de certaines espèces fragilisées.

Preuve de l'importance d'agir pour la protection des écosystèmes et de la biodiversité, le [Groupe d'experts en adaptation aux changements climatiques](#) du Consortium d'Ouranos a inscrit d'accélérer la protection des écosystèmes naturels et de la biodiversité comme première recommandation formulée au gouvernement provincial pour accélérer l'adaptation du Québec aux dérèglements du climat.



Domaine de Maizerets

Le saviez-vous?

La préservation de la biodiversité est l'un des 16 principes de la [Loi sur le développement durable](#) du gouvernement du Québec. Le Québec a également introduit en 2006 dans la [Charte des droits et libertés de la personne](#) le droit de « vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité ».

MENACES À LA BIODIVERSITÉ

Selon la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), sur les quelque 8 millions d'espèces animales et végétales estimées sur la planète, un million d'entre elles seront menacées d'extinction, notamment au cours des prochaines décennies. Cette disparition rapide est largement attribuable aux activités humaines, principalement la destruction et la fragmentation des milieux naturels par l'urbanisation et l'industrialisation, la surexploitation de certains organismes vivants, la pollution, les changements climatiques et l'introduction des espèces exotiques envahissantes.

La situation est critique de sorte que tous les niveaux de gouvernement, dont les municipalités, doivent en faire plus et faire autrement.

RÔLE DES MUNICIPALITÉS DANS LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

La place accordée à la nature et à la biodiversité dans les milieux de vie est fortement tributaire de notre façon d'urbaniser, de développer et d'habiter le territoire. Sur ces aspects, le potentiel d'agir des municipalités est très important. Elles sont responsables et habilitées à mettre en œuvre des mesures concrètes et efficaces dans le but de préserver et de ramener la nature en ville, contribuant ainsi à la qualité de vie de la population

PRENDRE LA MESURE DE L'URGENCE

Quarante-cinq pour cent du territoire de Québec (45,8 % exactement) est toujours couvert de milieux naturels (humides, hydriques et boisés). Bien qu'il s'agisse d'un constat encourageant, il faut rappeler que cette proportion était de 52 % il y a 9 ans, en 2016. Cela indique que les mesures visant à stopper les pertes de milieux naturels doivent être augmentées.

En effet, la perte et la fragmentation des milieux naturels induites par les modes de développement traditionnels sont des menaces importantes à la biodiversité en zone urbaine et Québec ne fait pas exception. À celles-ci s'ajoutent d'autres enjeux anthropiques et naturels liés à la façon de gérer et d'occuper le territoire. Par exemple, selon les [projections démographiques de l'Institut de la statistique du Québec](#), la population de Québec pourrait atteindre 684 800 personnes d'ici 2041. Dans son Plan de

mise en œuvre accélérée 2023-2026 de la Vision de l'habitation, la Ville de Québec prévoit la réalisation de 80 000 nouveaux logements d'ici 2040. L'accélération de la construction de logements devra donc aller de pair avec la conservation de la biodiversité. Cela est essentiel pour assurer un avenir durable et un environnement sain pour les générations futures.

Il convient donc de poser un regard sur nos actions et nos façons de faire actuelles afin d'opérer une transition vers des pratiques d'aménagement et de gestion du territoire plus respectueuses de la nature et en cohérence avec les limites des écosystèmes.

« Les causes du changement climatique et de la perte de biodiversité ont beaucoup en commun et [...] nous ne pouvons sauver le climat que si nous sauvons également la nature. »

— Laurence Tubiana,
directrice générale de la
Fondation européenne
pour le climat (ECF)³

³ [Matthieu Combe, 6 mai 2019. Natura Sciences. Rapport de l'IPBES : la perte de la biodiversité est mondiale et sévère.](#)



Canards colverts dans un étang de l'arboretum du domaine de Maizeret

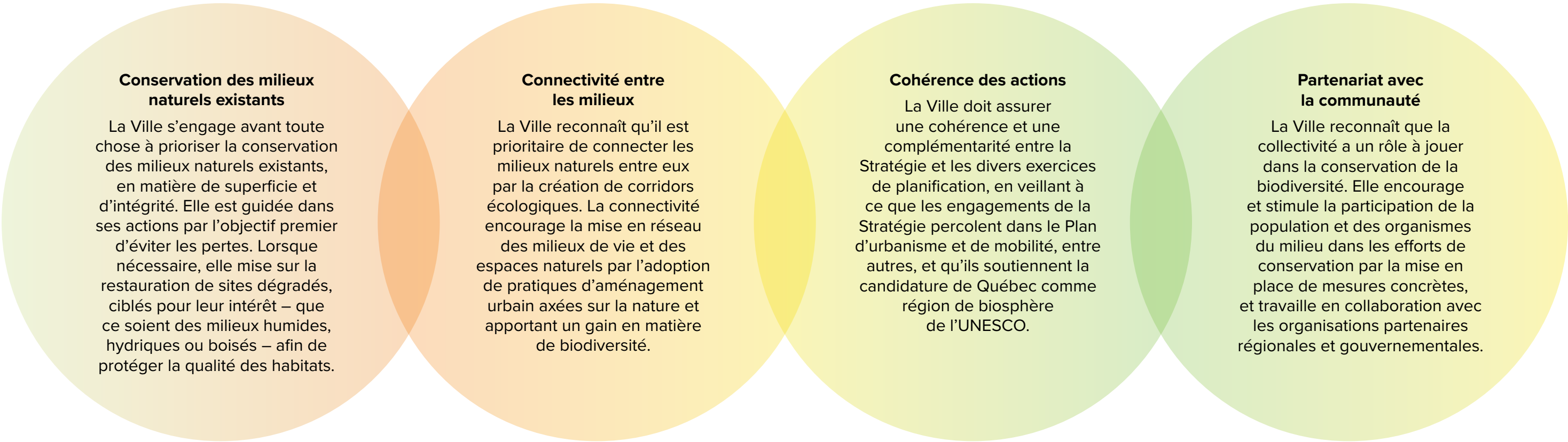
Connecter le vivant

La reconstruction de la connectivité entre les milieux naturels et l’adoption de pratiques écologiques de gestion et d’entretien du territoire favorisent la conservation de la biodiversité. Il s’agit donc de retisser ce maillage entre les milieux naturels, mais également entre la nature et la collectivité, tant au sein de la couronne forestière qu’au cœur des 35 quartiers de la ville.

VISION

En 2040, Québec est connectée avec sa nature. Reconnue comme un modèle pour la conservation et la valorisation de la biodiversité, la ville jouit d’habitats variés accueillant une multitude d’espèces. Grâce à une communauté éveillée au monde du vivant et à ses bienfaits, les meilleures pratiques se déploient sur tout le territoire, au bénéfice du bien-être collectif.

CONDITIONS DE SUCCÈS



OBJECTIFS

La Stratégie comporte cinq objectifs en cohérence avec les grands objectifs des cadres mondial, canadien et québécois et les leviers dont dispose la Ville pour agir. Les cinq objectifs identifiés s’accompagnent d’engagements et de pistes d’actions.

- 1 • Accroître la conservation des milieux naturels.
- 2 • Maintenir l’intégrité écologique des milieux naturels.
- 3 • Renforcer et valoriser la biodiversité dans la ville.
- 4 • Cultiver l’amour de la nature et l’engagement envers sa conservation.
- 5 • Développer et partager les savoirs sur la biodiversité.

CIBLES

Compte tenu du niveau stratégique du document, les cibles serviront principalement à suivre le respect des engagements de la Ville au cours des 15 années de mise en œuvre de la Stratégie grâce à différents indicateurs. Elles permettront aussi de mesurer comment les engagements se traduisent sur le territoire et dans la communauté. Consultez la section « Mise en œuvre et suivi » pour obtenir plus de renseignements à ce sujet.

En 2040...

- 1. Le pourcentage de milieux naturels visés par une mesure de conservation est passé de 33,5 % à 40 % du territoire. Un tiers de cet effort de conservation sera porté à l'intérieur du périmètre urbain.
- 2. Le pourcentage de milieux naturels visés par une mesure de protection est passé de 3,3 % à 10 % du territoire.
- 3. Tous les grands noyaux de biodiversité sur le territoire de la ville sont reliés par des corridors écologiques.
- 4. Les façons de faire municipales sont révisées pour maintenir l'intégrité écologique des milieux naturels.
- 5. Les pratiques municipales sont adaptées pour favoriser la biodiversité.
- 6. La collectivité de la ville de Québec est davantage mobilisée envers la conservation de la biodiversité.
- 7. Les données sur la biodiversité de Québec sont bien entretenues et sont disponibles à l'interne et à l'externe.

40 % en 2040

En 2040, environ 18 700 hectares de milieux naturels seront conservés sur le territoire de la ville : une superficie équivalente à environ 30 fois le parc naturel du Mont Bélair ou 180 fois les Plaines d'Abraham.



Papillon monarque sur fleur d'asclépiade

« Le concept de vivant, du fait de son caractère englobant et inclusif, ne marque plus de séparation ou d'opposition entre les humains et la nature, mais plutôt une profonde interdépendance. Ainsi, la nature n'est plus simplement vue comme une richesse naturelle à exploiter ou un territoire à visiter, mais comme une part de soi à protéger et dont il faut prendre soin. »

— Baptiste Morizot,
philosophe de l'écologie

Objectif 1

Accroître la conservation des milieux naturels

La conservation des milieux naturels est intimement liée à la préservation de la biodiversité. Ainsi, elle devrait être reconnue comme partie prenante de la planification territoriale au même titre que les autres fonctions urbaines de manière à réduire la perte de la biodiversité.

Cet objectif est en lien avec l’axe 1 du [Plan nature 2030](#) adopté en octobre 2024 par le gouvernement du Québec. Cet axe vise à agir pour protéger et restaurer la biodiversité afin d’assurer la résilience des écosystèmes. Plus spécifiquement, le Québec cible une conservation de 30 % du territoire d’ici 2030, concernant tant les milieux continentaux que les milieux marins.

La conservation regroupe l’ensemble des pratiques destinées à préserver la biodiversité, rétablir des espèces animales ou végétales et maintenir les fonctions et les services écologiques. Elle englobe la protection, l’utilisation durable et la restauration, soutenues par la connectivité écologique.

La protection et l’utilisation durable se déclinent en actions plus ou moins contraignantes en vue de contrôler les activités dans les milieux naturels. Quant à la restauration, elle vise d’abord à

réhabiliter les milieux naturels dégradés. Selon les bonnes pratiques, tous les milieux restaurés devraient être dotés de mesures de conservation. En ce qui a trait à la connectivité écologique, elle est essentielle au maintien de la biodiversité et des fonctions écologiques des habitats.

Bien que très urbanisée, la ville de Québec bénéficie encore d’un territoire composé de 45 % de milieux naturels (hydriques, humides, boisés). Alors que plusieurs grandes villes doivent miser uniquement sur la restauration pour atteindre leurs cibles de conservation, Québec peut compter sur la richesse de son patrimoine naturel existant. Pour préserver cet atout, il est essentiel de mettre en œuvre une diversité d’actions visant la conservation des milieux naturels, appuyées par la concertation des parties prenantes.

Exemples de fonctions écologiques des milieux naturels

Filtre contre la pollution, captation des sédiments, régulation hydrologique, recharge des eaux souterraines, conservation de la diversité biologique, écran solaire, brise vent, protection des sols, séquestration de carbone et qualité des paysages.



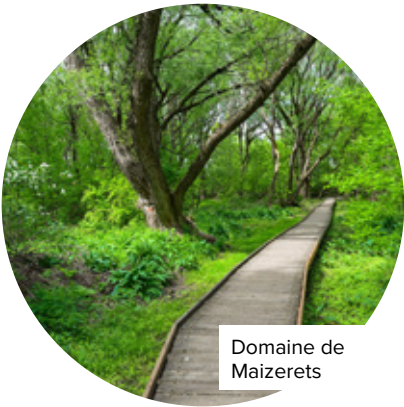
Milieux humides et hydriques au centre de plein air de Beauport

Protection



Réserve naturelle des Marais-du-Nord

Utilisation durable



Domaine de Maizerets

Restauration



Berges restaurées de la rivière Saint-Charles

CONCILIATION : SAISIR LES OCCASIONS OFFERTES PAR LE DÉVELOPPEMENT

En milieu urbanisé, le concept de conciliation prend de l’importance. Malgré qu’elle ne fasse pas partie intégrante des stratégies de conservation, puisqu’elle implique un compromis entre différents usages, la conciliation peut permettre de mener à des gains partiels en matière de biodiversité.

Lorsque le site ciblé pour le développement est un milieu naturel, la conciliation, représente nécessairement un compromis entre la destruction totale du milieu et sa conservation complète. Toutefois, elle constitue aussi une occasion pour doter le milieu naturel résiduel de mesures de conservation. Autrement, tout nouveau développement dans un secteur très urbanisé doit devenir une occasion de restaurer ou même de créer de nouvelles superficies d’espaces verts entretenues de façon à favoriser la biodiversité.



Parc Cartier-Brébeuf

RÉPARTITION DES MESURES DE CONSERVATION SUR LE TERRITOIRE DE QUÉBEC

Le tableau suivant présente une synthèse des mesures de conservation, s’appliquant autant aux milieux terrestres qu’aux milieux hydriques. Lorsque deux mesures s’appliquent à un terrain, seule la plus élevée est prise en compte. Ainsi, en 2025, la superficie de milieux naturels visés par des mesures de conservation représente 15 667 hectares, soit 33,5 % du territoire de la ville de Québec.

PROTECTION	Mesures de conservation	Superficie (ha)	Répartition sur le territoire (%)
	• Terrains inscrits au Registre des aires protégées au Québec (682 hectares) (ex. : ACOA des battures de Beauport) • Habitats floristiques (19 hectares)	701	1,5
	• Terrains municipaux grevés d’une servitude de conservation incluant les ententes de compensation de la Ville de Québec (ex. : parc naturel de la Sagamité) • Initiatives de conservation volontaire, dont celles inscrites au Réseau de milieux naturels protégés (ex. : certains terrains municipaux dans le bassin versant de la prise d’eau de la rivière Saint-Charles)	286	0,6
	• Terrains faisant l’objet d’une mise en réserve naturelle	575	1,2
	Sous-total	1 562	3,3
UTILISATION DURABLE*	Mesures de conservation	Superficie (ha)	Répartition sur le territoire (%)
	• Affectation de conservation (SAD et PDAD) • Territoires d’intérêt écologique (SAD) • Zonage de conservation naturelle • Parcs nature	2 915	6,2
	• Milieux naturels en secteurs de contraintes naturelles • Milieux humides d’intérêt • Milieux hydriques surfaciques (fleuve, lacs, rivières et autres cours d’eau) • Bandes riveraines réglementées (4 grandes rivières et 2 lacs de prise d’eau) • Bassins versants des prises d’eau potable • Secteurs de fortes pentes (SAD) • Zones inondables réglementées 0-20 ans (SAD)	11 190	24
	Sous-total	14 105	30,2
	TOTAL	15 667	33,5

* Les superficies incluent les milieux naturels ayant fait l’objet d’une restauration (près de 28 hectares), soit les projets de restauration des berges de la rivière Saint-Charles et du ruisseau Sainte-Barbe.

1.1 PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

La protection vise à préserver l'état et les caractéristiques des milieux naturels et à prévenir ou à atténuer les menaces à la biodiversité. Pour ce faire, la reconnaissance d'aires protégées permet d'accorder un statut juridique à un milieu naturel et en assurer la gestion dans une perspective de conservation à long terme. Ces milieux bénéficient donc du niveau le plus élevé de conservation en réduisant les pressions exercées par les activités humaines.

Au niveau provincial, la [Loi sur la conservation du patrimoine naturel](#) (LCPN) met en œuvre la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. Elle constitue le principal outil législatif afin d'assurer la sauvegarde du caractère, de la diversité et de l'intégrité du patrimoine naturel québécois. Ce patrimoine se décline à travers les milieux naturels, les paysages et la biodiversité qui le composent.

Aires protégées

La LCPN consacre la mise en place d'un réseau d'aires protégées⁴ représentatif de la biodiversité du territoire québécois, reprenant la [définition de l'Union internationale pour la conservation de la nature \(UICN\)](#). En 2025, il existe 32 désignations juridiques ou administratives reconnues pour identifier les aires protégées. Elles ne sont applicables, pour la plupart, qu'en terres publiques.

Sur le territoire de la ville de Québec, 28 sites figurent au Registre des aires protégées au Québec. La plupart appartiennent au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, à la Ville de Québec, à la Fondation de la faune du Québec et à l'organisme Conservation de la nature Canada. Ils sont composés essentiellement d'aires de concentration d'oiseaux aquatiques, de réserves naturelles et de milieux naturels de conservation volontaire.

À ces milieux s'ajoutent trois habitats floristiques qui sont des territoires légalement protégés en vertu de la loi sur les espèces menacées et vulnérables et également reconnus comme des aires protégées en vertu de la LCPN. Il s'agit de l'habitat floristique du Boisé-de-Marly ainsi que ceux des Marches-Naturelles et du Parc-de-la-Plage-Jacques-Cartier.

⁴ Pour être reconnu et figurer au Registre des aires protégées au Québec, un site doit constituer « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ».



Parc naturel de la Sagamité



Parc naturel du Mont-Bélair

**Milieux naturels
de conservation volontaire**

On trouve également dans le Registre des aires protégées, certains milieux naturels de conservation volontaire qui répondent à la définition d'aires protégées, mais qui ne bénéficient pas d'un statut juridique en vertu de la loi. Il s'agit de milieux pour lesquelles les propriétaires cèdent volontairement les droits sur leur propriété au profit, le plus souvent, d'un organisme de conservation, que ce soit par un don, une vente, une servitude de conservation ou une mise en réserve naturelle en milieu privé.

En complément au Registre des aires protégées au Québec, le Réseau de

milieux naturels (RMN) protégés recense des initiatives, sur terres privées, qui présentent un intérêt pour la collectivité et qui font l'objet d'une mesure contraignante garantissant une conservation à long terme.

Consciente de l'importance d'en faire davantage pour préserver la biodiversité à long terme, la Ville accélère ses efforts en s'appuyant sur des actions concrètes et concertées, comme la mise en réserve naturelle de plus de 80 terrains lui appartenant. En 2025, comme l'expose le tableau présenté en introduction de cet objectif, la superficie de milieux naturels visés par des mesures de protection représente 1 562 hectares, soit 3,3% du territoire de la ville de Québec.

NOTRE ENGAGEMENT

Augmenter significativement la superficie de milieux naturels faisant l'objet de mesures de protection à long terme.

Les pistes d'action

- Effectuer une analyse des milieux naturels d'intérêt pour la conservation, tant publics que privés, et déterminer lesquels devraient être prioritairement protégés.
- Identifier les milieux naturels situés sur des terrains municipaux qui pourraient figurer au Registre des aires protégées au Québec et entreprendre les démarches nécessaires à leur reconnaissance.
- Favoriser la collaboration des grands propriétaires de terres publiques (ex. : ministère de la Défense nationale) dans l'augmentation d'aires naturelles protégées.
- Mettre en place, en collaboration avec les organismes de conservation et les groupes du milieu, une stratégie de concertation et de financement externe pour faciliter les actions de protection.



Lac Saint-Charles

1.2 UTILISATION DURABLE DES MILIEUX NATURELS

L'utilisation durable des milieux naturels vise le maintien de façon pérenne de la biodiversité et des fonctions écologiques de ces milieux, tout en y autorisant des activités compatibles avec leur conservation. Il peut s'agir, par exemple, de l'aménagement de sentiers de randonnée, de pratiques acéricoles ou de coupes sélectives d'arbres : des interventions pouvant contribuer au rendement des services écologiques du milieu.

Deux catégories de mesures permettant d'assurer l'utilisation durable sont pertinentes pour la Ville : les mesures de conservation volontaire et les outils offerts aux municipalités par la [Loi sur l'aménagement et l'urbanisme](#) (LAU) concernant les milieux naturels considérés d'intérêt.

Mesures de conservation volontaire

La conservation volontaire en terrains privés consiste à gérer une propriété, en tout ou en partie, de manière à en préserver la nature et les caractéristiques patrimoniales. N'impliquant pas de cession de droits, ce moyen de conservation engage moralement le propriétaire à préserver son milieu naturel ou une espèce en situation précaire qui utilise son territoire.

Elle prend la forme d'une entente non contraignante entre la ou le propriétaire du terrain et un organisme de conservation. Elle ne peut donc pas être inscrite au Réseau de milieux naturels protégés au Québec (voir section 1.1). Cependant, ce mécanisme a pour effet de mobiliser la personne propriétaire, ce qui constitue très souvent une étape préliminaire vers un engagement plus formel de conservation.

Outils de la LAU

Certains moyens prévus dans la LAU visent à prendre en compte la conservation des milieux naturels dans la planification

territoriale des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités locales. Dans le présent contexte, ils s'appliquent à l'Agglomération de Québec et à la Ville de Québec. Les deux principaux outils sont le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) et le plan d'urbanisme de la Ville de Québec, nommé, avant 2026, Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD).

La LAU offre aussi d'autres outils aux municipalités pour conserver les milieux naturels de leur territoire comme le pouvoir d'exiger, dans certains projets, des servitudes d'accès aux lacs ou aux cours d'eau, ou encore, de régir et de prohiber tous les usages, activités, constructions ou ouvrages pour des raisons de protection de l'environnement. Dans les prochaines années, la révision de ces documents de planification offrira la possibilité de bonifier les mesures assurant l'utilisation durable des milieux naturels d'intérêt.



Schéma d'aménagement et de développement

L'Agglomération de Québec a adopté en 2020 son SAD révisé. L'orientation « Capitale durable » identifie les territoires présentant un intérêt écologique de manière à protéger leur caractère patrimonial et à assurer leur mise en valeur. Des dispositions réglementaires sont également prévues afin d'assurer la conservation de ces milieux. Sur le territoire de la ville de Québec, 72 territoires d'intérêts écologiques sont identifiés.

Le SAD détermine les grandes affectations du territoire, prescrit les grands groupes d'usages autorisés et identifie leurs caractéristiques actuelles et souhaitées.

Les milieux naturels d'importance sont essentiellement compris dans trois grandes affectations, soit *Forêt*, *Parc* et *espace vert* et *Conservation naturelle* visant à reconnaître et à conserver les milieux naturels les plus sensibles. Sous cette grande affectation, seuls les sentiers aménagés à des fins de découverte et d'observation sont autorisés.

En 2024, le SAD a été modifié afin d'y introduire les grandes orientations, les objectifs et les actions prévues dans le [Plan régional des milieux humides et hydriques](#) (PRMHH). De l'ensemble des milieux humides qui y sont répertoriés, près de 86 % sont identifiés « d'intérêt pour la conservation ».

Pour une première fois, les milieux humides d'intérêt sont considérés comme des secteurs de contraintes naturelles, tout comme les zones inondables et les secteurs susceptibles de comporter une forte pente. Depuis 2025, ils sont visés par un règlement de contrôle intérimaire qui participe à leur préservation.

Ultimement, l'adoption de dispositions normatives dans la réglementation d'urbanisme est souhaitée de manière à assurer l'utilisation durable des milieux humides d'intérêt et à atteindre les cibles de conservation. Ces mesures viseraient également le maintien à l'état naturel d'un écotone de 30 mètres autour des milieux humides d'intérêt. L'Agglomération de Québec prévoit élargir l'analyse à tous les milieux naturels, incluant les boisés.

Plan directeur d'aménagement et de développement

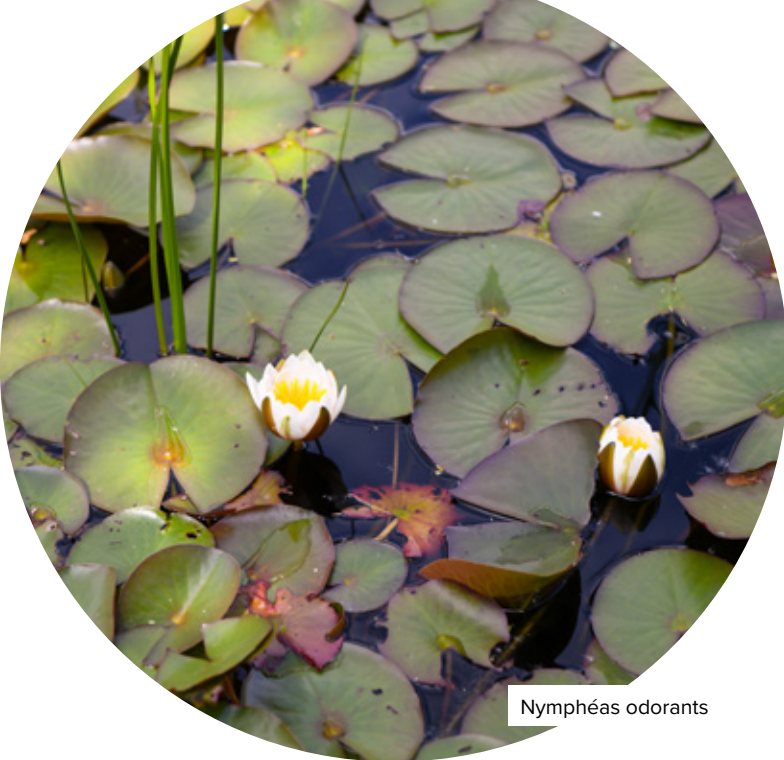
La Ville de Québec a adopté, en 2005, son plan d'urbanisme (PDAD) qui comprend une affectation du sol nommée Conservation naturelle qui vise à favoriser des environnements naturels et des milieux de vie de qualité et, surtout, à prévoir l'aménagement d'espaces naturels conservés au cœur des milieux urbains. D'autres affectations, comme *Récréation*, *Parc et espace vert* ainsi qu'*Agroforestière*, incluent également plusieurs milieux naturels d'importance.

Dans la réglementation d'urbanisme, l'affectation *Conservation naturelle* se traduit par le zonage *Espace de conservation naturelle*. Celui-ci comprend les usages visant la conservation des espaces reconnus pour leur rareté ou leur valeur naturelle. Généralement octroyé aux terrains de propriété publique, ce type de zonage restreint fortement les usages anthropiques. Actuellement, il arrive néanmoins qu'il autorise certaines activités parfois incompatibles avec le principe d'utilisation durable, d'où l'importance d'y accorder une vigilance particulière lors de la révision du plan d'urbanisme.

Plan d'urbanisme et de mobilité

Actuellement en révision, l'actuel plan d'urbanisme (PDAD) deviendra le Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM), dont l'adoption est prévue en 2026. Dans le cadre de cet exercice, l'actualisation de la réglementation d'urbanisme constitue une occasion d'encadrer plus adéquatement les travaux et les usages autorisés pour maintenir l'intégrité écologique de tous les types de milieux naturels.

En effet, le PUM constitue un outil clé pour accorder une attention particulière aux milieux boisés non humides, c'est-à-dire ceux établis sur sols bien drainés comme les érablières à sucre ou les pinèdes blanches. Contrairement aux milieux boisés humides qui bénéficient de mesures législatives et réglementaires favorables à leur conservation, les milieux boisés non humides ne bénéficient d'aucune mesure, sauf s'ils abritent une espèce menacée, vulnérable ou susceptible de l'être. Les milieux boisés non humides représentent 87 % des milieux boisés sur le territoire,



Nymphéas odorants



Érables à sucre au boisé Neilson

soit une superficie de 16 716 hectares. À l'intérieur du périmètre urbain, ce ratio est à 77 %.

Au surplus, depuis 2023, la *Loi sur la fiscalité municipale* et d'autres dispositions législatives procurent une nouvelle piste aux municipalités pour la conservation de sites naturels jugés d'intérêt pour lesquels une démonstration d'une valeur écologique importante doit être faite. Une analyse est en cours à la Ville pour déterminer les milieux boisés d'intérêt à illustrer dans le PUM afin d'assurer leur conservation. Pour une raison d'équité dans l'accès à la nature, une attention particulière est portée aux boisés situés à proximité des secteurs urbains plus denses et moins favorisés.

En complémentarité avec les éléments mis en place dans le PUM, la Ville peut promouvoir les bonnes pratiques agroenvironnementales, récréatives et d'aménagement forestier durables, entre autres celles qui favorisent la conservation

des sols et des habitats fauniques ainsi que la protection des cours d'eau. Lorsque nécessaire, une bonification à l'encadrement réglementaire de ces activités pourra être apportée.

Autres mesures de conservation efficaces

En 2024, le gouvernement du Québec a prévu la reconnaissance d'autres mesures de conservation efficaces (AMCE)⁵, un concept reconnu à l'international, qui peut être octroyée à des territoires qui ne sont pas voués à la conservation, mais dont l'utilisation et la gestion favorisent la biodiversité. Par exemple, les bassins versants des prises d'eau potable de la ville de Québec pourraient être reconnus comme AMCE puisqu'ils sont visés, depuis plusieurs années, par différentes couches réglementaires permettant d'assurer la pérennité des milieux naturels qu'ils comportent et ainsi, de maintenir la qualité de l'eau.

⁵ Définition officielle de l'UICN : « Zone géographiquement délimitée, autre qu'une aire protégée, qui est réglementée et gérée de façon à obtenir des résultats positifs et durables à long terme pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris des fonctions et services écosystémiques connexes et, le cas échéant, des valeurs culturelles, spirituelles, socioéconomiques et d'autres valeurs pertinentes localement ».

Les superficies ainsi reconnues selon le concept des AMCE pourront être comptabilisées parmi les territoires en conservation.

Répartition des classes d'utilisation durable sur le territoire de la ville de Québec

Certains milieux naturels visés par une mesure d'utilisation durable peuvent se retrouver dans plusieurs classes puisqu'il s'agit de mesures issues de différentes échelles de conservation. Ainsi, dans le

tableau ci-dessous, il existe plusieurs chevauchements de superficie entre les différentes classes de données, ne permettant pas de les additionner pour produire un total. Dans un exercice distinct, le total sans chevauchement a toutefois été calculé. Ainsi, en 2025, comme l'expose le tableau présenté en introduction de cet objectif, la superficie de milieux naturels visés par des mesures d'utilisation durable représente 14 105 hectares, soit 30,2 % du territoire de la ville de Québec.

Documents	Classes d'utilisation durable	Superficie (hectares)	Proportion du territoire (%)
Schéma d'aménagement et d'urbanisme	Grande affectation <i>Conservation naturelle</i>	177	0,4
	Grande affectation <i>Forêt</i>	15 619	33,4
	Grande affectation <i>Parc et espace vert</i> (incluant parc nature)	1 320	2,8
	Territoires d'intérêt écologique	2 962	6,3
	Milieux humides d'intérêt	2 908	6,2
Plan directeur d'aménagement et de développement (plan d'urbanisme)	Affectation <i>Conservation naturelle</i>	1195	2,6
	Affectation <i>Récréation, parc et espace vert</i>	1 836	3,9
	Affectation <i>Agroforestière</i>	19 895	42,5
Réglementation d'urbanisme	Milieux naturels dans les bassins versants des prises d'eau potable	10 868	23,2
	Milieux naturels dans des zones inondables 0-20 ans	479	1,0
	Milieux naturels dans des secteurs avec fortes pentes	1 995	4,3
	Groupe d'usages <i>Espace de conservation naturelle</i> au règlement de zonage	794	1,7



Parc linéaire de la Rivière-Saint-Charles

NOTRE ENGAGEMENT

Accroître la superficie des milieux naturels visés par des mesures assurant leur utilisation durable.

Les pistes d'action

- Identifier les milieux naturels d'intérêt, incluant les boisés, dans le PUM 2026-2050 afin d'assurer leur conservation.
- Bonifier l'encadrement réglementaire des milieux naturels d'intérêt, tant sur les propriétés municipales que privées, afin d'assurer leur utilisation durable.
- Promouvoir des pratiques récréatives, agricoles et sylvicoles respectueuses de la biodiversité et proposer un encadrement réglementaire le cas échéant.
- Restreindre les activités qui portent atteinte à l'intégrité des milieux naturels et réaliser des aménagements à faible impact sur propriété municipale.
- Développer l'approche selon les autres mesures de conservation efficaces (AMCE), par exemple, avec le bassin versant de la prise d'eau potable de la rivière Saint-Charles.

1.3 RESTAURATION ET CRÉATION DE MILIEUX NATURELS

La restauration vise à amorcer ou à accélérer les processus écologiques, comme la régénération, par des moyens tels que la plantation d'espèces indigènes ou l'amélioration des conditions hydrogéologiques. La création consiste dans la conversion complète d'un milieu terrestre ou artificialisé, comme un stationnement, en milieu humide, hydrique ou boisé.

Dans les deux cas, il s'agit d'options de dernier recours. La priorité doit toujours être accordée à conserver les milieux naturels existants et à maintenir leur intégrité écologique. Toutefois, le rétablissement de la biodiversité ne peut reposer que sur la protection ou l'utilisation durable.

Le Cadre mondial de la biodiversité de Kuming-Montréal indique d'ailleurs que, pour renverser l'effondrement de la biodiversité, au moins 30 % des écosystèmes dégradés doivent faire « l'objet d'une restauration effective », une cible reprise par le gouvernement du Québec dans son Plan nature 2030⁶. La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) a aussi grandement participé à la promotion mondiale de ce mouvement.

Au Québec, l'encadrement légal entourant la conservation des milieux naturels et impliquant la restauration diverge de façon importante en fonction du type de milieu.

Milieux hydriques et humides

Ce sont principalement les enjeux de qualité et de quantité de l'eau qui ont entraîné plusieurs initiatives de restauration et de création de milieux humides et hydriques depuis le début des années 2000. En 2017, l'adoption de la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* (LCMHH) par le gouvernement du Québec a officialisé le principe de zéro perte nette de milieux humides et hydriques sur le territoire québécois, traduit dans le [Plan régional des milieux humides et hydriques](#) (PRMHH) de l'Agglomération de Québec, adopté en 2025. Mettre en œuvre ce principe signifie d'appliquer la séquence « éviter-minimiser-compenser » en valorisant les deux premières étapes de cette séquence.

À Québec, considérant le contexte très urbain, des pertes de milieux humides et hydriques sont anticipées, et ce, malgré les efforts mis de l'avant pour les prévenir. Ainsi, d'ici 2033, un des objectifs figurant au PRMHH est d'identifier environ 1 km² de milieux humides et hydriques dégradés et d'évaluer les actions de restauration à entreprendre.



Restauration du ruisseau Sainte-Barbe réalisée en 2024

Lorsque les pertes sont jugées inévitables, le Règlement provincial sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques introduit des mesures compensatoires, le plus souvent financières. Les montants payés pour obtenir l'autorisation ministérielle sont placés dans un fonds qui finance le Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH). Une fois le projet réalisé, la loi exige que le site visé fasse l'objet de mesures de suivi pour assurer la pérennité des milieux restaurés et créés, et donc, leur conservation à long terme.

Milieux boisés

Concernant la création et la restauration de boisés urbains non humides, la Ville prend les devants et s'engage vers la création de nouveaux boisés en complémentarité avec les efforts de conservation. À cet effet, une planification dédiée aux boisés urbains sera intégrée à la prochaine planification stratégique sur la forêt urbaine, privilégiant différentes approches de plantation en fonction des types de milieux d'insertion : petits espaces en milieu très urbanisé, agrandissement d'un boisé actuel dans un parc, implantation d'une microforêt, etc. La plantation de jeunes arbres sera aussi poursuivie pour restaurer des boisés dégradés ou affectés par des travaux d'abattage d'arbres (voir section 3.4).

⁶ [Gouvernement du Québec, 2024. Conserver la biodiversité et favoriser l'accès à la nature. Plan Nature 2030.](#)

Le saviez-vous?

La restauration des milieux humides pose plusieurs défis majeurs. Elle exige une expertise technique poussée, sans pour autant garantir un succès écologique. De plus, les sites disponibles pour la restauration sont souvent moins riches que ceux qui ont été détruits, et le rétablissement des fonctions écologiques peut prendre de nombreuses années. En milieu urbain, les coûts associés à la restauration sont particulièrement élevés, notamment lorsqu'une acquisition de terrain est nécessaire. Par conséquent, il demeure toujours préférable de conserver les milieux humides existants plutôt que de tenter de les recréer.



Parc linéaire de la rivière Saint-Charles

Assurer une planification intégrée

La Ville travaille à ajouter l'analyse des milieux boisés à celle déjà réalisée sur les milieux humides et hydriques dans le cadre du PRMHH. Un plan global pour la restauration des milieux naturels sera éventuellement intégré dans la planification territoriale. Cela respecte l'ambition de la présente Stratégie de considérer la conservation de l'ensemble des milieux naturels, incluant les espaces ouverts non humides comme les friches (voir section 3.2), au sein d'une démarche cohérente et concertée.

Le gain en biodiversité devra toujours être l'un des objectifs de la restauration et de la création de tout milieu. Cela implique de porter une attention particulière aux habitats perdus, particulièrement à ceux des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de le devenir, afin de rétablir les fonctions écologiques rares ou essentielles.

NOTRE ENGAGEMENT

Restaurer et créer des milieux naturels et assurer leur conservation de manière pérenne.

Les pistes d'action

- Déterminer et prioriser les sites propices à la restauration et à la création selon une approche de maintien et de gain de biodiversité.
- Assurer un leadership régional des actions de conservation, en collaboration avec les partenaires du milieu.
- Optimiser et pérenniser le processus de réalisation des projets de restauration et de création de sites permettant de préserver la biodiversité.
- Élaborer un plan global pour la restauration des milieux naturels de toute nature intégré dans la planification territoriale.

1.4 CONNECTIVITÉ ÉCOLOGIQUE

La connectivité écologique réfère à la capacité du paysage à soutenir le déplacement des animaux et des végétaux par le biais de corridors, ou passages naturels, entre les parcelles d’habitats importants. Un corridor est un habitat linéaire imbriqué dans une mosaïque de milieux naturels et d’espaces verts qui relie des écosystèmes entre eux. Ces écosystèmes abritent une importante concentration d’éléments naturels aussi appelés noyaux de biodiversité. Mis ensemble, ces éléments composent un réseau écologique.

Les corridors, qu’ils soient terrestres ou aquatiques, permettent aux espèces fauniques de se déplacer d’un milieu naturel à un autre pour combler leurs besoins vitaux tout au long de leur cycle de vie.

Les activités humaines peuvent nuire à la connectivité en raréfiant, en détruisant, en fragmentant et, ultimement, en remplaçant les habitats par une occupation du sol peu favorable aux espèces floristiques et fauniques, par exemple, en créant des barrières infranchissables comme des routes. La planification territoriale a donc un rôle à jouer pour reconnaître ces corridors, prévenir les bris de connectivité et identifier les secteurs où ils doivent être restaurés.

En fonction des espèces fauniques ciblées (petits ou gros mammifères, oiseaux ou insectes, etc.), ces corridors peuvent être de plus ou moins grande envergure et épouser différentes formes : le corridor continu ou linéaire, ou le corridor en étapes relais ou en pas japonais.

Réseau de corridors à diverses échelles

Assurer la connectivité entre les écosystèmes naturels est une réponse reconnue au défi de la résilience identifié dans la [Stratégie de développement durable de la Ville](#) (2021). L’élaboration du PUM 2026-2050 offre l’occasion d’intégrer ce principe en identifiant les noyaux de biodiversité et les corridors à préserver ou à recréer.

Cette connectivité doit être planifiée à toutes les échelles – métropolitaine, régionale, municipale et locale, en cohérence et en complémentarité avec les délimitations identifiées dans les plans de la CMQuébec et de l’Agglomération. La Ville collabore ainsi avec ses partenaires régionaux, dont les MRC limitrophes et l’organisme Capitale Nature, maître d’œuvre de l’initiative québécoise des corridors écologiques pour la région.

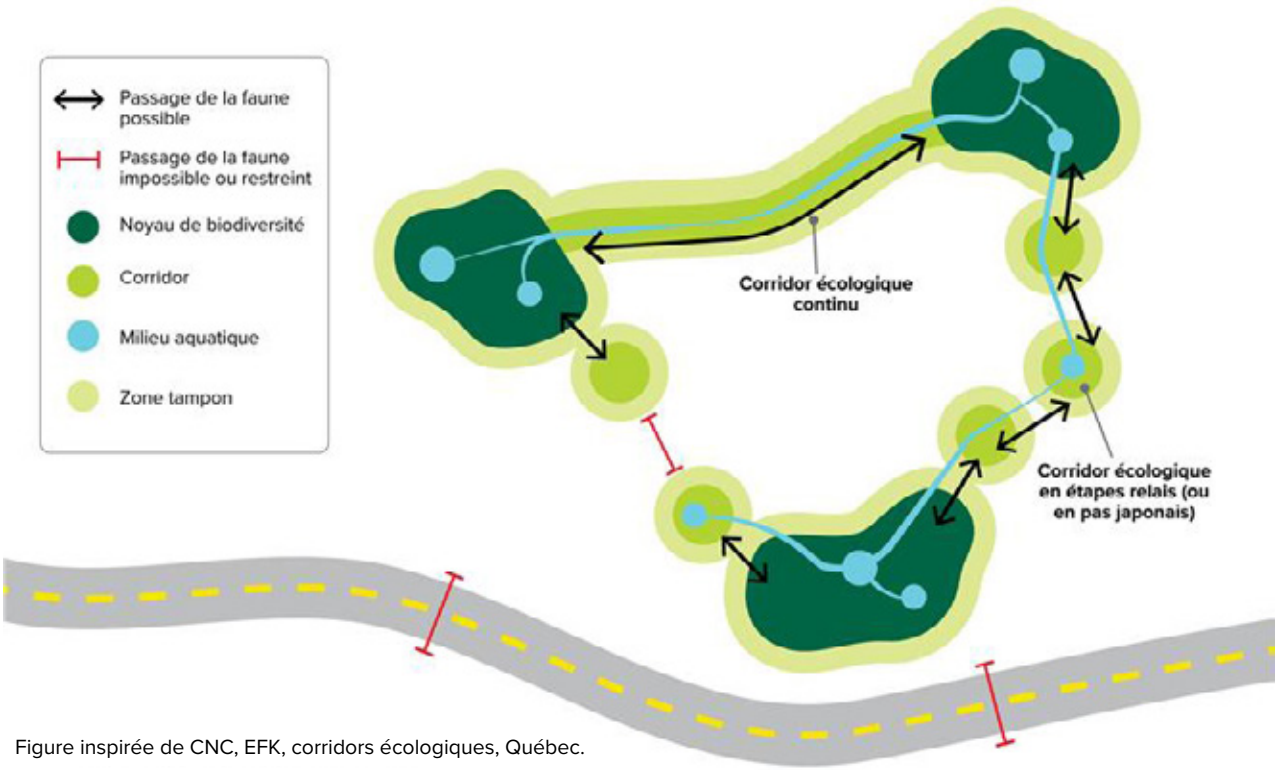


Figure inspirée de CNC, EFK, corridors écologiques, Québec.

En matière de connectivité écologique, la CMQuébec, par l’entremise du Plan métropolitain d’aménagement et de développement révisé (PMADR), formule aux cinq MRC et villes composantes les demandes suivantes:

- 1. **Identifier et caractériser des corridors de connectivité écologique** et y prévoir des mesures favorisant l’amélioration ou le maintien de cette connectivité;
- 2. **Identifier des milieux naturels à conserver** et y prévoir des mesures de conservation afin d’atteindre la cible régionale de conserver 40 % du territoire d’ici 2040;
- 3. **Contribuer au déploiement de la Trame verte et bleue métropolitaine** qui vise la mise en réseau des milieux naturels et leur valorisation par des activités récréotouristiques, compatible avec l’utilisation durable des milieux naturels.

Dans son Schéma d'aménagement et de développement (SAD), l'Agglomération de Québec devra donner suite à ces demandes et inclure des mesures pour maintenir ou améliorer la connectivité. Conformément aux nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) adoptées en 2024, elle devra aussi compléter son réseau de corridors écologiques par l'ajout de milieux naturels d'intérêt régional.

À son tour, la Ville de Québec a l'obligation de reconduire les corridors écologiques illustrés au SAD dans son PUM et de le compléter par des planifications à l'échelle municipale et locale. Plusieurs occasions sont à saisir pour mettre en œuvre la connectivité écologique, particulièrement par le biais des rivières, des zones de contraintes au développement et par l'aménagement de corridors de biodiversité.

Les rivières

Le [Plan de mise en valeur des rivières](#) identifie certaines occasions pour créer des liens entre les principales rivières, qui servent d'intrants à l'identification des corridors. Des sentiers linéaires, aménagés aux abords des rivières, permettent la pratique d'activités récréatives en nature comme la randonnée et l'observation de la faune et de la flore.

Les zones de contraintes naturelles ou anthropiques

Plusieurs zones de contraintes naturelles peuvent servir à la création de corridors comme les milieux hydriques et humides d'intérêt, les fortes pentes et les secteurs à potentiels karstiques. De même, les

contraintes anthropiques comme les espaces tampons autour des zones industrielles ou les infrastructures linéaires comme les voies ferrées et les lignes de transports d'électricité offrent des possibilités de connectivité écologique, particulièrement en milieu urbain. À cet effet, Hydro-Québec rend désormais disponibles ses emprises de ligne de transport aux municipalités pour favoriser la biodiversité en adoptant notamment la gestion différenciée de la végétation afin de permettre aux plantes de pousser et de fleurir.

Les corridors de biodiversité urbains

C'est ainsi que l'on appelle à la Ville de Québec les corridors écologiques développés à l'intérieur de la trame urbaine. En saisissant les possibilités offertes par le milieu urbain, il est possible de créer des liens écologiques entre des noyaux de biodiversité, des espaces verts, des boisés ou encore des rives, par différents aménagements comme l'implantation d'infrastructures végétalisées ou encore la plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces variés. Ils prennent généralement la forme du corridor en étapes relais et avantagent particulièrement les groupes d'espèces qui volent, moins affectés dans leurs déplacements par la fragmentation des habitats.

Enfin, il est essentiel de collaborer avec les partenaires de tout horizon afin de coordonner les efforts, d'orienter les interventions et d'optimiser les investissements pour concrétiser la création, la conservation et la restauration des corridors sur le terrain.

Le saviez-vous?

L'identification de zones de contraintes naturelles au développement, propre à la planification du territoire, a contribué à maintenir le caractère naturel et le potentiel de connectivité de plusieurs sites. De nombreux parcs et espaces verts linéaires de Québec reposent sur cette richesse paysagère, dont le coteau Sainte-Geneviève et le sentier des Grands-Domains-de-Sillery.

NOTRE ENGAGEMENT

Intégrer les corridors écologiques dans la planification du territoire afin d'assurer leur conservation et coordonner leur réalisation.

Les pistes d'action

- Réaliser une analyse de la connectivité écologique du territoire afin d'identifier le réseau écologique structurant (corridors et noyaux de biodiversité).
- Inscrire les corridors écologiques existants et potentiels dans le PUM ainsi que dans les plans particuliers d'urbanisme (PPU).
- Consolider des corridors sur le terrain et prévoir, au besoin, des mesures réglementaires et, dans certains cas, des statuts de protection afin d'assurer leur conservation.
- Considérer la connectivité dans toute analyse de priorisation de conservation et de restauration des milieux naturels conduite par la Ville.
- Cibler les ruptures écologiques et aménager des passages fauniques lorsque possible, en collaboration avec des partenaires, notamment le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Les bons coups

pour la conservation des milieux naturels



ACQUISITION DU PARC NATUREL DE LA SAGAMITÉ

En 2022, la Ville de Québec a fait l'acquisition du Domaine de la Sagamité, en partenariat avec l'organisme de conservation Canards Illimités Canada. Cette collaboration a permis à la Ville d'acquérir le plus grand terrain voué à la conservation de son histoire. Rebaptisé parc naturel de la Sagamité depuis, ce site de 153 hectares abrite un vaste complexe de milieux humides ainsi que deux lacs, le lac de la Sagamité et le lac Jaune. Il est protégé par une servitude de conservation gérée par Canards Illimités Canada, garantissant sa vocation de site naturel et d'interprétation à perpétuité. La Ville entend y aménager des installations pour la population, tout en veillant à préserver l'intégrité écologique de ce lieu exceptionnel.

RESTAURATION DES BERGES ET AMÉNAGEMENT DU PARC LINÉAIRE DE LA RIVIÈRE-SAINT-CHARLES

Le parc linéaire de la Rivière-Saint-Charles, inauguré en 2008 à l'occasion du 400^e de Québec, est le fruit d'un projet amorcé dès 1978 avec l'acquisition de terrains en bordure de la rivière. Entre 1996 et 2008, les berges urbaines ont été entièrement naturalisées, dont une section de 4 km anciennement bétonnée. La plantation de milliers de végétaux indigènes et l'ajout de réservoirs de rétention ont permis d'améliorer la qualité de l'eau et de restaurer des habitats naturels. Un sentier pédestre de 32 km longeant la rivière relie aujourd'hui le centre-ville et le lac Saint-Charles, formant un important corridor écologique nord-sud. Le retour de plusieurs espèces animales et végétales confirme le succès environnemental du projet.



PRÉSERVATION SANS PRÉCÉDENT DES MILIEUX HUMIDES DE L'AGGLOMÉRATION

En 2025, la Ville de Québec a mis en place un règlement de contrôle intérimaire faisant grimper à 98,4 % le niveau de conservation des milieux humides « d'intérêt pour la conservation » sous la juridiction de l'Agglomération de Québec (hors des terres du domaine de l'État), ce qui représente une superficie d'environ 35 km² (11 % du territoire).



RESTAURATION DU RUISSEAU SAINTE-BARBE

Avant l'amorce de ce projet, toutes les eaux du ruisseau Sainte-Barbe étaient canalisées dans une conduite circulaire en béton de 1 350 mm sur une longueur de 372 m. Lors de travaux majeurs entrepris pour éviter des refoulements d'eau lors d'événements de pluie importants, l'occasion de créer un cours d'eau avec un lit d'écoulement naturel a été saisie. Ce projet a été élaboré en considérant les conditions locales pour recréer 22 000 m² de milieux hydriques. Il a été financé par la Ville de Québec et le gouvernement du Québec par le biais du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).



CRÉATION DU PARC NATUREL DU MONT-BÉLAIR

En 2004, la Ville de Québec amorçait l'acquisition de terrains sur le mont Bélaire afin de protéger de façon permanente plusieurs centaines d'hectares de milieux forestiers et humides qui seront voués à la conservation naturelle. C'était le début du projet d'aménagement du parc naturel du Mont-Bélaire, qui à terme pourrait s'étendre sur quelque 820 hectares. En 2024, la Ville de Québec détenait 85 % des terrains situés dans le périmètre du parc, parmi lesquels 120 hectares sont des aires protégées. La vision de développement du parc pour l'avenir demeure axée sur la protection de la biodiversité et la pratique d'activités de plein air compatibles avec la nature.



Objectif 2

Maintenir l'intégrité écologique des milieux naturels

Pour protéger la qualité des milieux naturels, des mesures réglementaires de conservation sont développées. Ces mesures ne suffisent pas à elles seules : il faut aussi instaurer des pratiques d'aménagement, de gestion et d'entretien pour maintenir l'équilibre des écosystèmes qui les composent.

La fragmentation des milieux naturels et des habitats qu'ils comprennent est l'une des causes de la perte d'intégrité écologique. Celle-ci est causée par le développement du territoire (routes, sentiers, constructions, etc.), l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, la pollution et toute autre perturbation liée aux êtres humains.

Cela peut se jouer à plusieurs échelles, par exemple, dans un petit boisé à l'intérieur d'un parc, ou encore, dans un vaste

écosystème comme le bassin versant d'une rivière. À tous les niveaux, ces menaces réduisent la taille ou la qualité des habitats pour les espèces, ce qui peut mener à leur exclusion ou à leur disparition. Cette situation entraîne la réduction des fonctions écologiques rendues par cette biodiversité.

La Ville peut jouer différents rôles pour protéger l'intégrité écologique des milieux naturels sur son territoire. Pour ce faire, elle devra déterminer ses propres niveaux d'intégrité écologique acceptables.

Dans le contexte urbain où les influences humaines sont significatives et ont une portée importante sur l'évolution des écosystèmes, les niveaux d'intégrité jugés acceptables pourraient varier d'un espace à l'autre et différer de ceux d'un grand parc national.

« Il me semble que le monde naturel est la principale source d'excitation; la plus grande source de beauté visuelle; la plus grande source d'intérêt intellectuel. C'est la plus grande source de tellement dans la vie qui rend la vie digne d'être vécue. »

— David Attenborough, écrivain et naturaliste

Le saviez-vous?

L'intégrité écologique d'un milieu peut être définie de plusieurs façons en fonction du contexte, mais réfère généralement à la capacité de l'écosystème à perdurer, à maintenir sa composition et ses fonctions écologiques. Le principal défi réside dans le maintien du bon fonctionnement des habitats et des écosystèmes, permettant aux espèces fauniques et floristiques de survivre et de se reproduire. Cette approche permet de reconnaître qu'un écosystème est en continuelle évolution, et ce, d'autant plus, avec l'accélération dans les modifications du climat.

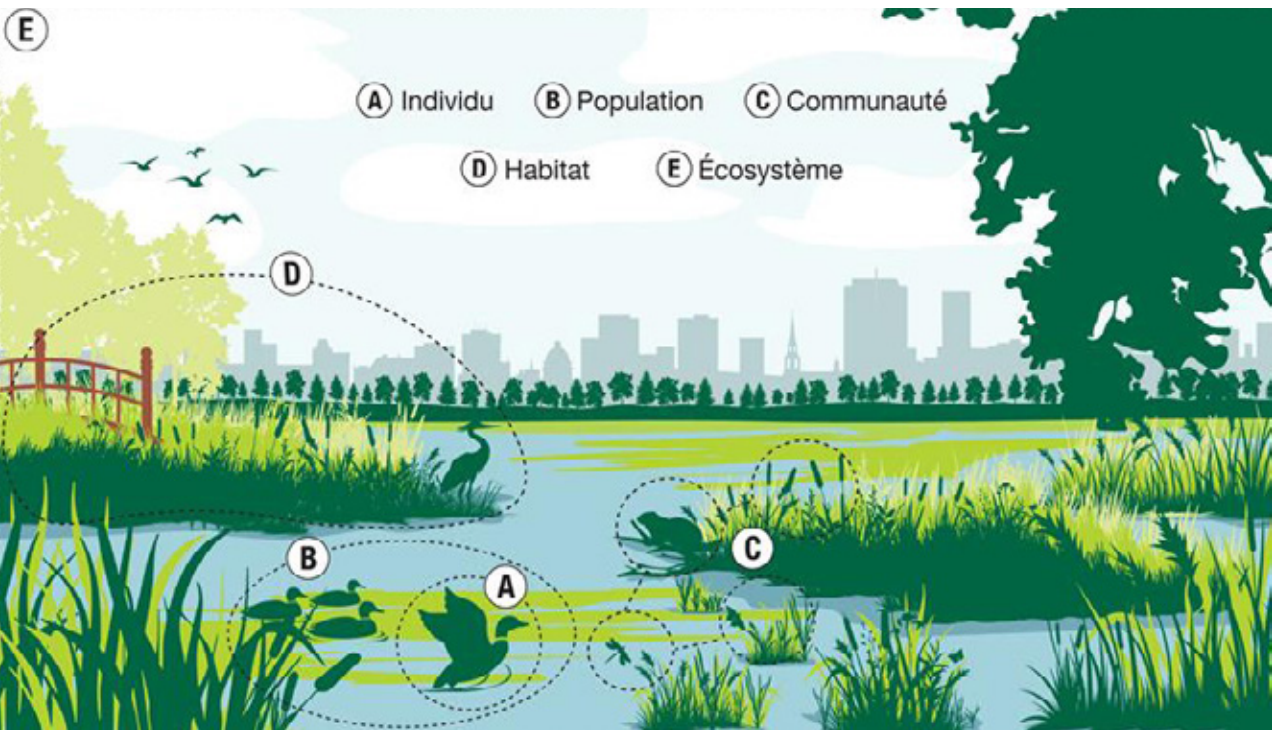


Figure représentant un écosystème dans un milieu urbain, comme la rivière Saint-Charles.



Canard colvert (femelle ou juvénile) dans un étang

2.1 PARCS ET AUTRES ESPACES MUNICIPAUX DE CONSERVATION

La ville de Québec compte plus de 500 parcs et places publiques. Déterminer lesquels comprennent une forte composante d'aires naturelles et représentent des sites privilégiés de contact avec la nature et de pratique d'activités en plein air pour la population de Québec constitue une priorité.

Ces sites, identifiés par parcs d'intérêt naturel⁷ dans le cadre de cette Stratégie, peuvent prendre diverses formes allant du petit parc de proximité au grand parc de plein air urbain où se pratiquent des activités de loisirs variées nécessitant plus ou moins d'infrastructures. Bien que la conservation des milieux naturels ne soit pas toujours la première raison d'être de certains de ces espaces, il n'en demeure pas moins que la nature en constitue souvent le principal attrait.

Selon un précédent exercice de classification, environ 80 parcs peuvent se qualifier comme des parcs d'intérêt naturel. L'exercice, qui reconnaît leur valeur de « nature », doit être raffiné dans le cadre d'une analyse multicritère débutée en 2025. Il s'agit d'une étape essentielle afin de leur conférer officiellement une vocation d'espace de conservation, en plus de leur vocation de loisirs de plein air déjà reconnue.

Cette classification devra percoler dans la gouvernance et dans la réglementation d'urbanisme afin d'assurer que les usages, les interventions et les activités permises ne compromettent pas l'intégrité des milieux naturels présents dans ces parcs.

Vers une meilleure conciliation des usages

Doter ces espaces municipaux d'une vocation de conservation ne signifie aucunement de les mettre sous cloche de verre. Bien au contraire, ces milieux doivent demeurer accessibles à la population afin de contribuer à son bien-être.

Pour la Ville, qui fait de l'accès à la nature une priorité, trouver un équilibre entre accessibilité et préservation de la biodiversité constitue un enjeu, et ce, d'autant plus que le [Plan directeur du plein air urbain](#) mise sur une offre progressive d'activités de niveau débutant à intermédiaire.

Depuis le début des années 2000, la Ville adopte une approche de précaution pour aménager ses espaces naturels, en s'appuyant sur une caractérisation écologique. Les sentiers et infrastructures sont placés dans les zones de moindre valeur écologique ou moins sensibles, et les activités récréatives sont choisies selon la nature du site. Des mesures sont prises pendant les travaux pour réduire les perturbations, suivies de vérifications et, lorsque nécessaires, de travaux de nettoyage et de restauration. Toutefois, face à de nouveaux besoins en loisirs, d'autres aménagements sont souvent requis.

⁷ La nomination « parc naturel d'intérêt » n'existe pas formellement à la Ville. Il s'agit d'une proposition, puisque l'exercice de sélection de ces parcs dans lesquels la composante « nature » est importante reste à faire.

En 2025, la Ville ne dispose pas toujours des outils nécessaires pour évaluer les effets combinés de ces ajouts sur l'intégrité écologique des sites. Trop souvent, l'analyse est réduite à celle de la capacité de stationnement. Développer un programme de gestion écologique, principalement pour les parcs d'intérêt naturel de grande envergure, est plus que jamais nécessaire.

Programme de gestion écologique

Comme les écosystèmes naturels sont en perpétuel changement, un programme de gestion écologique repose sur une gestion adaptative des écosystèmes. Trois types de critères permettent de bien déterminer les objectifs d'un tel programme :

- **Critères environnementaux relatifs à la richesse et à la sensibilité du site.**
Par exemple : Est-ce que certaines activités devraient être évitées ou gérées différemment pour limiter les impacts sur des espèces fauniques ou floristiques à protéger?
- **Critères sociaux par rapport à la demande et à la vocation de l'espace.**
Par exemple : À quelles fins est mis en valeur l'espace (conservation ou pratique d'activités de plein air)?
- **Critères de gestion par rapport aux ressources disponibles.** Par exemple : Est-ce qu'un organisme ou un groupe citoyen est partenaire dans le projet et est prêt à s'engager dans sa gestion?

Pour un site donné, plus la volonté de conservation est importante, plus les critères environnementaux doivent avoir du poids. Les infrastructures et les activités permises devront alors tendre vers celles qui ont un impact minimal acceptable sur le milieu naturel.

Au point de vue du suivi, le programme de gestion instaure une évaluation périodique de l'intégrité écologique dans le temps et met en place, au besoin, des mesures de surveillance et un plan d'interventions. La plupart des mesures peuvent être relevées sur le terrain, mais il peut être requis dans certains cas d'installer des éléments de mesure de l'achalandage et de procéder à des sondages d'appréciation.

Comportements responsables à promouvoir

Une autre façon de réduire la pression sur les écosystèmes des parcs est d'intervenir sur les comportements des personnes qui les fréquentent par le renforcement des bonnes pratiques. La Ville prévoit déployer une campagne de sensibilisation visant à favoriser les « comportements écoresponsables », inspirée des principes du programme éducatif canadien [Sans trace](#).

NOTRE ENGAGEMENT

Reconnaître une vocation de conservation aux parcs d'intérêt naturel et instaurer leur gestion écologique.

Les pistes d'action

- Déterminer les parcs d'intérêt naturel à l'aide d'une analyse multicritère et les inclure dans les documents de planification appropriés.
- Structurer et instaurer un programme de gestion écologique pour chaque parc naturel d'intérêt prioritaire, en mettant en place un projet pilote.
- Veiller à la promotion des comportements écoresponsables par le biais de divers moyens de communication.



Grenouille des bois dans un milieu humide à la base de plein air de Sainte-Foy

2.2 GESTION FAUNIQUE

La gestion écologique impose aussi de se préoccuper des espèces fauniques présentes dans un territoire donné. Dans un objectif de conservation de la biodiversité, il est alors utile de changer les regards et de proposer un nouveau paradigme en matière de cohabitation avec la faune selon une approche bienveillante et préventive, tout en considérant les enjeux de sécurité publique et de santé humaine.

Les interrelations entre les êtres humains et les animaux font partie de la vie urbaine et périurbaine. Dans la plupart des cas, ces interactions sont agréables et sans danger pour la population. Plusieurs personnes sont heureuses de pouvoir observer et entendre la faune.

À l’heure actuelle, les actions posées par la Ville de Québec à l’égard de la faune sauvage consistent principalement dans la gestion d’espèces avec qui la cohabitation est plus difficile. Elles visent surtout à assurer la sécurité publique et protéger la santé humaine.

Assurer la sécurité publique

En la matière, les tâches municipales consistent principalement à effectuer le contrôle des populations de castor. Bien que les castors jouent un rôle essentiel dans le maintien et l’amélioration des écosystèmes hydriques et humides, leurs barrages érigés en milieu urbanisé, dans des cours d’eau et des structures d’égout pluvial, augmentent le niveau d’eau. Cette conséquence présente un risque d’inondation pour les propriétés privées et les infrastructures municipales en zones inondables.

Protéger la santé humaine

La Ville intervient surtout pour réduire les risques de transmission de maladies et les désagréments. Par exemple, certaines installations servent à effaroucher les goélands qui s’établissent sur des sites de nidification très urbains et qui produisent une grande quantité d’excréments odorants. La bernache du Canada aussi, de plus en plus nombreuse autour des plans d’eau, peut entraîner des problèmes de salubrité avec ses fientes abondantes⁸.

Il y a aussi une grande variété d’espèces sauvages qui s’accommodent bien du milieu urbain et avec qui la population est appelée à cohabiter : marmotte, raton laveur, mouffette et petits rongeurs. Les désagréments occasionnés peuvent généralement être prévenus par une sécurisation des poubelles, l’élimination de résidus de nourriture sur les terrains et de la [sensibilisation pour faciliter la cohabitation](#).

⁸ Il est à noter que toute action municipale visant le contrôle de la population de bernaches et de goélands se fait dans le respect de la loi fédérale de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, par le biais du Règlement sur les oiseaux migrateurs.

Le saviez-vous?

Selon le Portrait de la faune vertébrée de Québec, 502 espèces fauniques vertébrées peuvent être observées sur le territoire de la ville. Cela représente 59 % de la faune vertébrée de la province, ce qui est beaucoup considérant que la superficie de la ville représente moins de 0,03 % de celle de la province. La diversité faunique est intrinsèquement liée à la diversité de milieux naturels et aux habitats de qualité répondant à leurs besoins multiples. En cette matière, le territoire de Québec présente plusieurs attributs : une vaste couronne forestière, le Saint-Laurent, plusieurs cours d’eau, des terrains agricoles, des friches et de nombreux espaces verts intégrés à la trame urbaine.



Écureuil roux

Le saviez-vous?

La grande faune sauvage est protégée par la réglementation provinciale et certaines espèces font l'objet d'une déclaration obligatoire si l'animal est trouvé blessé ou mort. La chasse, la pêche et le piégeage sont des activités qui nécessitent un permis et ne peuvent être réalisées que dans le respect des zones et périodes autorisées par le gouvernement.



Chouette lapone

Le saviez-vous?

Les oiseaux en général sont d'excellents indicateurs de la biodiversité en ville, car ils sont associés à plusieurs types de milieux. En plus d'être particulièrement bien documentés par les ornithologues qui inscrivent leurs observations dans l'application eBird, ils sont fortement appréciés par la population et beaucoup plus faciles à repérer que d'autres groupes d'animaux, plus discrets.

Planifier en considérant notre impact sur la faune

La riche faune de Québec comprend aussi de grands mammifères, dont le cerf de Virginie, le coyote, le renard roux et l'ours noir. Leurs habitats s'amenuisent et se fragmentent au gré des ouvertures de rues et du développement urbain en général. Cela a pour effet de créer des enclaves de territoires naturels en plus de briser la connectivité écologique entre les habitats résiduels. Ces perturbations peuvent exacerber les enjeux de cohabitation.

La surpopulation de cerfs de Virginie pose de sérieux défis aux municipalités : dégradation des aménagements, frein à la régénération des boisés et hausse du risque de collisions routières. Les coyotes en milieu urbain soulèvent aussi des préoccupations. La Ville doit donc se doter de plans d'intervention et intégrer ces enjeux dès la planification urbaine.

Le peu d'exigences en matière d'inventaire faunique ainsi que le manque de soutien

en expertise faunique lors de la conception et de l'approbation des projets de développement font en sorte que les impacts sur la faune sont actuellement peu ou pas documentés. En fait, il est nécessaire d'adopter une approche plus holistique et de se questionner sur les impacts de l'urbanisation et de l'utilisation du territoire sur les animaux et leurs habitats. Cela implique d'étudier les répercussions d'un projet à différentes échelles. Cette science existe⁹. Il nous appartient de la mettre à profit.

À cet égard, l'inscription au plan d'urbanisme de terrains à conserver et de corridors à préserver permet d'agir en amont des projets pour prévenir la perte ou la fragmentation d'habitats essentiels. Cela réduit le risque de constater, après coup, les impacts néfastes, cumulatifs et souvent irréversibles d'un projet sur la faune. La diversité faunique étant importante, certaines espèces devront être ciblées pour les analyses.

Sélection d'espèces de référence et priorisation des habitats à protéger

L'identification des habitats à protéger nécessite des choix, car il est impossible de considérer toutes les espèces du territoire. Il faut inclure des espèces aux besoins variés et à différentes capacités de déplacement. La priorisation, généralement établie par des scientifiques, repose sur la sélection de trois à cinq espèces de référence par type habitat selon divers critères :

- Sensibilité à la qualité d'un habitat (espèces indicatrices);
- Importance pour le bon fonctionnement d'un écosystème (espèce clé);
- Ressemblance de comportements ou de physionomie (espèces représentatives);
- Appréciation par la population (espèce emblématique de la conservation, donc apte à mobiliser la collectivité).

Outre cette sélection d'espèces de référence, toutes les espèces à statut précaire dont les populations sont à risque d'extinction devront mériter une attention particulière dans la phase de planification. À ce sujet, le [Portrait de la faune vertébrée de Québec](#) recense la présence possible ou confirmée de 17 espèces vertébrées à risques élevés ou très élevés de disparition. Ces espèces et leurs habitats méritent une attention particulière.

Le territoire de Québec comprend aussi plusieurs habitats d'intérêt, dont des habitats fauniques, des habitats floristiques et des territoires d'exception telle que la zone d'importance internationale pour la conservation des oiseaux de Québec (ZICO).

⁹ Alexis Riopel, 3 octobre 2024, Comment éviter de détruire les corridors écologiques quand on bâtit quelque chose?, Le Devoir.

Valorisation des espaces ouverts non humides

Connus sous diverses appellations (friches agricoles, friches urbaines, champs, prairies, etc.), il s’agit dans tous les cas de milieux ouverts non humides composés de jeunes plantes, d’herbes longues et d’arbustes qui apparaissent après l’abandon d’activités humaines ou à la suite d’une perturbation naturelle comme un feu. Souvent considérés comme des espaces négligés ou inutiles, ils sont en réalité de précieux habitats naturels pour une variété d’espèces, au même titre que les milieux humides, hydriques et boisés. Plusieurs oiseaux, insectes pollinisateurs et petits mammifères y trouvent nourriture, abris et lieux de reproduction. Ces espaces contribuent aussi à la résilience écologique de la ville, notamment parce qu’ils absorbent les eaux pluviales.

Sans l’intervention humaine, les milieux ouverts évoluent généralement vers des milieux forestiers. Pour bloquer ce processus de succession végétale, il faut donc intervenir, par fauches périodiques.

Contrairement aux milieux naturels, ces habitats ouverts sur le territoire de Québec sont cependant peu documentés, tant en matière d’étendue, d’origine, que de valeur écologique. Dresser un état des lieux des espaces ouverts s’avère une base nécessaire pour leur valorisation et leur préservation. Une planification permettra d’évaluer les diverses possibilités comme :

- Inscrire dans le programme de gestion écologique de certains parcs les friches à maintenir par des fauches périodiques effectuées à l’automne (voir section 2.1);
- Créer de nouveaux espaces par la réduction des surfaces de tonte de pelouses (voir section 3.1);
- Convertir des sites dégradés ou bonifier certains espaces ouverts moins diversifiés en prairies de biodiversité (voir section 3.2);
- Considérer ces espaces dans la planification de corridors écologiques (voir section 1.4).

Le saviez-vous?

La friche favorise une grande diversité faunique et floristique. On estime qu’environ 50 % des espèces aviaires et 60 % des mammifères dépendent d’un mélange de friches et de boisés pour survivre¹⁰. À Québec, le bruant des prés, du goglu des prés, de la maubèche des champs et de la sturnelle des prés forment un quatuor d’espèces dont la présence est occasionnelle et exceptionnelle. Ces oiseaux ne nichent que dans les milieux agricoles et les milieux humides ouverts¹¹.

¹⁰ Dans Nature sauvage, été 2024, À la campagne, Les friches, par Julie Hébert, p. 2 à 6.
¹¹ [Portrait de la faune vertébrée de Québec](#), p. 9.

Plan de gestion faunique

L’élaboration d’un plan de gestion faunique permettra de structurer les actions municipales pour protéger et gérer les populations animales et leurs habitats de manière bienveillante et préventive, en tenant compte des enjeux de cohabitation précédemment mentionnés. Ce plan devrait se traduire par diverses actions selon cinq volets :

1. Valorisation des bienfaits de la faune en milieu urbanisé;
2. Prévention et gestion de la cohabitation entre l’humain et la faune;
3. Intégration de la préoccupation faunique dans la planification et le développement de la ville;
4. Sélection d’espèces de référence et d’espèces à statut précaire et priorisation des habitats à protéger;
5. Choix d’indicateurs pour mesurer les répercussions de l’implantation d’un projet de développement sur les habitats et les espèces fauniques.

NOTRE ENGAGEMENT

Planifier et développer la ville en considérant les répercussions sur la faune.

Les pistes d’action

- Élaborer un plan de gestion faunique intégrateur et préventif.
- Élaborer un plan de valorisation des espaces ouverts non humides, considérant qu’ils sont de précieux habitats naturels pour plusieurs espèces.
- Élaborer et mettre en œuvre un plan de prévention et de communication afin de favoriser une bonne cohabitation avec la faune urbaine.

2.3 GESTION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Les espèces exotiques envahissantes sont reconnues parmi les cinq principales causes de perte de biodiversité. En se propageant et en se multipliant, elles compétitionnent pour une quantité croissante d'espace et de ressources au détriment des espèces plus vulnérables ou moins adaptées au changement.

Une espèce exotique envahissante (EEE) est un végétal, un animal (incluant les insectes) ou un microorganisme (virus, algue, bactérie ou champignon), dont l'introduction par les êtres humains, volontaire ou fortuite, sur un territoire représente une menace pour les écosystèmes. Une EEE a la capacité de coloniser de nouveaux sites ou de nouvelles régions à un rythme rapide et de former des populations dominantes.

Plantes exotiques envahissantes

Une évaluation sommaire effectuée à partir d'une combinaison de la base de données de la Ville et de celle du gouvernement provincial ([Sentinelle](#)) montre que 33 espèces de plantes exotiques envahissantes (PEE) sont répertoriées sur le territoire de la ville de Québec. Vingt-huit (28) d'entre elles sont présentes dans des sites affectés à la conservation naturelle, constituant une menace directe à l'intégrité de ces milieux.

Depuis 2012, la Ville de Québec déploie des mesures de contrôle contre plusieurs PEE qui colonisent le territoire, dont principalement : la berce du Caucase, le nerprun cathartique, le nerprun bourdaine, la renouée du Japon, la renouée de Bohème, le panais sauvage et le phragmite exotique.

La Ville dirige prioritairement ses efforts pour contrôler les colonies présentes sur les propriétés municipales qui posent des enjeux de sécurité publique ou qui génèrent des plaintes. Également, elle prodigue des conseils pour éviter la propagation de ces plantes lors des chantiers municipaux et mène aussi sporadiquement des actions sur des terrains municipaux voués à la conservation naturelle, en complément de diverses [actions de communication](#) pour aider la population à reconnaître les PEE et à agir correctement pour réduire leur prolifération. Ces mesures sont toutefois insuffisantes. Ces plantes continuent de conquérir du terrain.

Un projet de recherche avec le Centre de géomatique du Québec portant sur les PEE dans les parcs naturels et les terrains voués à la conservation a débuté à l'été 2023. Le modèle développé sera raffiné en 2025 et servira d'intrant à l'établissement du programme d'intervention municipal.



Très envahissante, la myriophylle à épi nuit à la santé des lacs et aux activités récréatives. Photo : Agiro.

Collaboration nécessaire

Le déploiement du programme devra interpeller et soutenir l'engagement des organismes en environnement qui ont des leviers de financement et des pouvoirs d'action plus directs que la Ville pour intervenir sur le terrain. Depuis plusieurs années, plusieurs organismes déploient des interventions dans des milieux naturels municipaux, comme au coteau Sainte-Geneviève, au domaine de Maizerets,

au parc linéaire de la Rivière-Beauport et dans le bassin versant de la rivière du Cap Rouge. Compte tenu de l'augmentation des infestations, les financements requis ne cessent d'être en progression, d'autant plus que les interventions doivent être répétées sur plusieurs années. Il est indispensable de développer des approches de lutte concertées.

Le saviez-vous?

Les milieux aquatiques ne sont pas à l'abri des PEE et les activités récréatives en constituent un important vecteur. Le myriophylle à épi, établi dans le lac Saint-Charles et dans le lac Clément, fait déjà l'objet de mesures de prévention et de contrôle (station de nettoyage, sensibilisation, etc.) Malgré cela, un encadrement plus grand est requis et de nouvelles mesures doivent être déterminées afin de réduire au minimum les risques de propagation.

Programme d'intervention

Le programme municipal devra détailler les mesures d'intervention, confirmer le rôle de chef d'orchestre que peut jouer la Ville et évaluer les sommes requises annuellement, tout en assurant une planification sur plusieurs années. Le programme devra s'articuler autour des principes suivants :

L'établissement de priorités

Parmi elles, la protection de l'intégrité des milieux naturels, la sécurité publique et les chances de réussir l'éradication doivent être des critères prédominants.

La prévention

Agir préventivement permet d'éviter la propagation, limitant ainsi les coûts liés aux mesures de lutte. Par exemple, véhiculer des consignes claires lors des chantiers concernant la disposition des résidus de plantes et de terres contaminées.

Le signalement et la détection précoce

Encourager le signalement par la population et effectuer de la prospection sur le terrain pour détecter l'apparition d'une nouvelle espèce ou colonie avant qu'elle se soit bien établie et ainsi pouvoir agir rapidement.

L'intervention rapide et répétée

Mettre en place des mesures adaptées à chacune des espèces pour agir rapidement sur les nouvelles introductions dans les milieux naturels prioritaires. Le déploiement d'un projet soutenu d'interventions sur plusieurs années est nécessaire lorsque l'espèce est bien établie dans un milieu naturel prioritaire.

La pérennité

Mettre en place de mesures de surveillance et d'entretien afin de valider l'efficacité des interventions. Cela implique conséquemment de tenir une base de données rigoureuses des colonies et des actions posées.

La cohabitation

Lorsque l'éradication d'une espèce dans un lieu donné n'est pas possible ou réaliste avec les moyens disponibles, des mesures d'atténuation peuvent être prévues pour favoriser la cohabitation, tout en limitant les dégâts.

Le saviez-vous?

La berce du Caucase et le panais sauvage peuvent occasionner des problèmes de santé publique. Le contact avec la sève de ces plantes, combiné avec l'exposition à la lumière, cause de la douleur et des lésions à la peau semblables à des brûlures. C'est pourquoi ces plantes figurent sur la liste des nuisances dans la réglementation municipale.



Berce du Caucase

Le saviez-vous?

Le 10 juillet 2017, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et la Ville de Québec annonçaient publiquement la détection de l'agrile du frêne sur le territoire de Québec. Depuis ce temps, la Ville déploie un important plan d'action de lutte contre l'agrile du frêne pour atténuer ses impacts et ainsi étaler dans le temps les conséquences de ce ravageur sur la forêt urbaine.



Les ravages de l'agrile du frêne



Activité d'extraction du phragmite exotique en 2013

Espèces fauniques exotiques envahissantes

Il existe aussi des espèces fauniques exotiques envahissantes, dont des oiseaux, des mollusques des insectes et des poissons, qui affectent les milieux terrestres et les milieux aquatiques, plus difficiles à lutter en raison de leur capacité à se mouvoir. Lorsqu'une nouvelle détection est effectuée, plusieurs paliers de gouvernement sont interpellés. La Ville devra rester alerte à ce sujet et être prête à agir lorsqu'une détection est effectuée sur son territoire, tel qu'elle l'a fait à l'égard de l'agrile du frêne, un insecte qui s'attaque aux frênes et entraîne leur mort en quelques années. C'est aussi le cas du [longicorne asiatique](#), un insecte extrêmement destructeur qui s'attaque aux érables ainsi qu'à d'autres feuillus. Des populations de cet insecte ont été vues et éradiquées en 2003 et en 2013 à Toronto,

en Ontario. En juin 2020, après 5 années de surveillance sans détection, l'insecte a été déclaré éradiqué au Canada.

Plusieurs espèces de vertébrés ont aussi été introduites sur le territoire de Québec, mais toutes ces espèces ne sont pas pour autant nuisibles à la biodiversité. Cet enjeu risque de prendre de plus en plus d'importance avec les années, puisque la faune urbaine est appelée à se modifier en raison des changements climatiques. En effet, le Centre des environnements urbains de l'Université de Toronto a mené une étude basée sur une simulation combinant huit modèles climatiques différents provenant de 60 villes d'Amérique du Nord. Cette étude conclut que la ville de Québec est la plus à risque à cet égard : elle pourrait accueillir plus de 500 nouvelles espèces dans les prochaines décennies¹². Il faudra donc demeurer vigilant.

NOTRE ENGAGEMENT

Se doter d'une planification et d'un programme détaillé de prévention et de contrôle des espèces exotiques envahissantes.

Les pistes d'action

- Constituer et entretenir une banque de données rigoureuses sur les EEE.
- Travailler en partenariat avec les organismes en environnement et les autres grands propriétaires pour déterminer les priorités d'action et intervenir contre les EEE dans les milieux naturels.
- Mettre en œuvre une campagne de communication et d'éducation concernant spécifiquement les PEE.
- Monter et entretenir une banque de données rigoureuses sur les EEE.
- Se doter d'un budget récurrent dédié au contrôle des PEE pour réduire leur propagation sur le territoire de la ville.

¹² [La Presse canadienne, 28 mars 2024, La faune urbaine changera en raison du réchauffement climatique.](#)

Les bons coups

pour le maintien de l'intégrité écologique



MISE EN VALEUR D'UN CHAMP

Sur le site du sentier des Grands-Domains-de-Sillery, cet ancien champ cultivé de plus de 1 hectare est mis en valeur grâce à une fauche annuelle et un ensemencement composé majoritairement de lupins et de marguerites. La fauche est effectuée assez tard à l'automne, après la nidification des oiseaux et la saison d'activités des monarques. Une magnifique prairie à dominance fleurie agrmente dorénavant le paysage.

ÉCHELLE À ANGUILLES DANS LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES

L'anguille d'Amérique est consommée et exploitée depuis des temps immémoriaux par la Nation Wendat dans la rivière Saint-Charles et ses tributaires. Depuis leur construction, les barrages Joseph-Samson et Saint-Jacques empêchaient sa migration. En 2021, des échelles à anguilles ont été installées pour pallier cette problématique et permettre à l'espèce d'accéder à plus de 86 hectares d'habitat. Le projet, réalisé par la Nation Wendat et soutenu par la Ville, a porté ses fruits dès 2022, avec la présence de jeunes anguilles dans une des passes migratoires. En 2023, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a instauré un suivi spécifique pour l'espèce. Depuis 2021, l'anguille d'Amérique est classée « menacée » par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada et est inscrite sur la liste des espèces à surveiller au Québec.



LUTTE AU PHRAGMITE EXOTIQUE À LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES

Lors de la restauration des berges de la rivière Saint-Charles, entre 1996 et 2008, des milliers de végétaux indigènes ont été implantés. Dès 2012, des spécialistes constatent que la biodiversité des berges est menacée par la présence grandissante du phragmite exotique. En 2013, la Ville déploie un programme de lutte. Les résultats exceptionnels confirment le succès des interventions et témoignent d'un net recul de la plante. La Ville de Québec reçoit en 2018 la distinction Diversité biologique du Réseau environnement pour ce projet. En 2024, le phragmite est toujours quasiment absent des berges restaurées.



TOURISME ENGAGÉ POUR LA BIODIVERSITÉ

Dans son Plan d'action en tourisme durable, Destination Québec cité vise à devenir un modèle en tourisme durable en protégeant notamment la biodiversité. Elle évalue l'impact touristique et événementiel sur les milieux naturels, encourage les initiatives de verdissement et appuie les entreprises du secteur dans leur transition, notamment par un programme menant à la certification Biosphere, reconnue à l'international. À ce jour, près de 120 entreprises s'y sont engagées, dont 45 certifiées. Destination Québec cité applique aussi cette approche à ses pratiques et à l'ensemble de la destination, faisant de Québec la première francophone certifiée Biosphere.



PROJET J'EN ARRACHE!

Mené par le Conseil régional en environnement Capitale-Nationale, le projet J'en arrache! vise à protéger les milieux naturels et les parcs urbains de la région contre la propagation des plantes exotiques envahissantes. Dans le cadre d'un partenariat avec la Ville, divers projets de sensibilisations et d'intervention de lutte ont été réalisés dans le coteau Sainte-Geneviève et au domaine de Maizerets depuis 2017.

Objectif 3

Renforcer et valoriser la biodiversité dans la ville

Les milieux urbanisés, où plusieurs pelouses, parcs, aires vertes et milieux naturels se côtoient, constituent un potentiel sous-estimé de biodiversité. L'innovation doit être favorisée dans les pratiques d'aménagement et d'entretien pour renforcer la richesse écologique de ces espaces, qu'ils soient municipaux ou privés.

À l'échelle des quartiers, ces pratiques permettent de renforcer le potentiel de biodiversité des divers milieux urbains

et de créer des continuités écologiques entre de petits noyaux de biodiversité.

Le territoire urbanisé participe ainsi à protéger la biodiversité et à l'intégrer, voire à la réintégrer dans les milieux où la nature est disparue. L'entretien des pelouses, les aménagements paysagers, les infrastructures végétalisées, l'agriculture urbaine et la foresterie urbaine sont au nombre des pratiques municipales pouvant contribuer à cet effort.

Le saviez-vous?

En 2018, la Ville de Québec se joignait à l'initiative [Ville amie des monarques](#) de la Fondation David Suzuki et obtenait la certification Bronze. En 2024, elle a obtenu la certification Or. Elle devient ainsi la quatrième municipalité québécoise à atteindre le plus haut niveau de certification.



Journée du monarque et de la biodiversité au Centre éducatif en agriculture urbaine (CEAU) en 2024

« En quoi le stérile, l'ordonné, le monotone, l'artificiel est-il propre et le naturel, le désordonné, le sauvage, le nourricier, est sale? Il n'y a de parfait que la joie simple et la grâce des fleurs offertes sans effort, issues du sol et disséminant leurs graines à tout vent. Impossible de se représenter la beauté d'un paysage sans faire advenir une multiplicité de formes, une exubérance de détails se superposant dans un temps vivant, insoumis : rien n'est vide et sage, tout grouille, se chevauche, s'emmêle, s'élève et fourmille. »

— Geneviève Boudreau
Une abeille suffit. Carnet d'observation
d'un jardin urbain. Éditions du Noroît, 2024



Le saviez-vous?

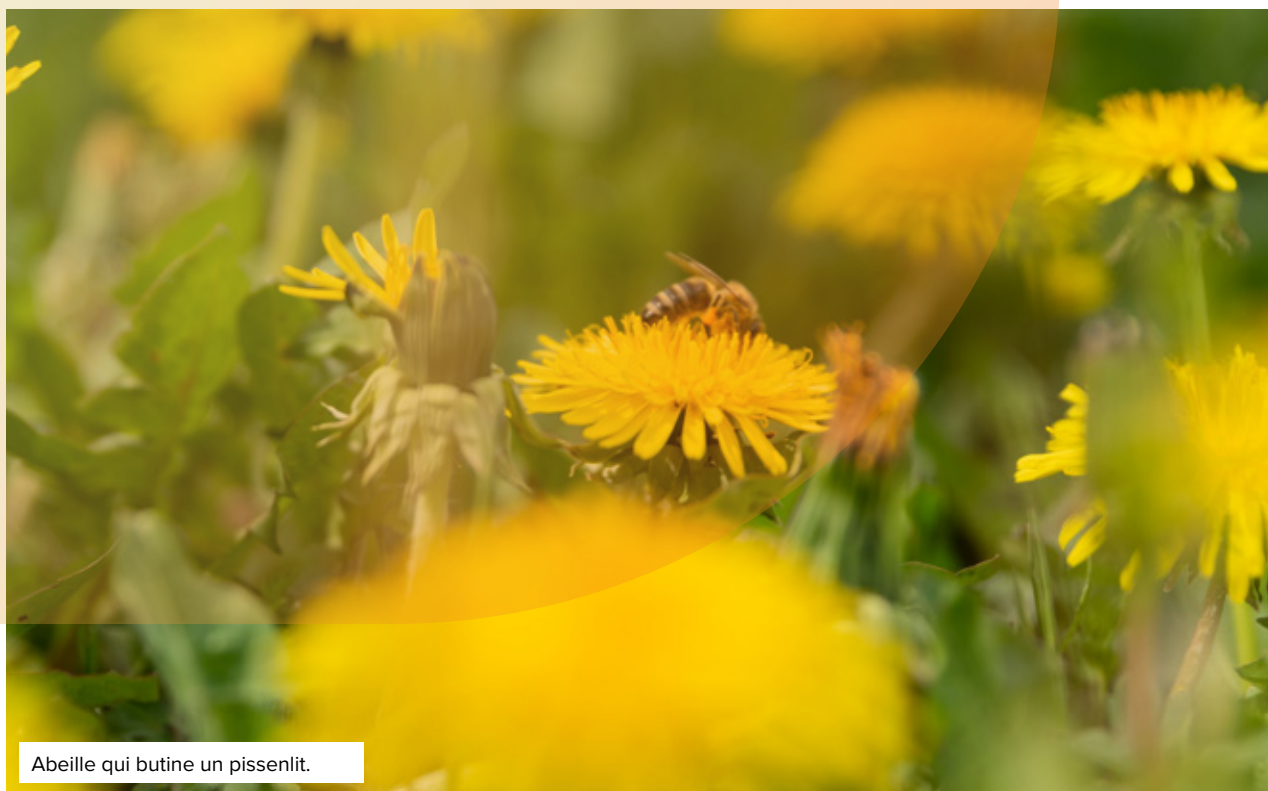
Les abeilles, tout comme les autres insectes et animaux pollinisateurs, assurent la reproduction des plantes à fleurs par le biais de la pollinisation. Environ 75 % de la production mondiale de nourriture en dépend¹³.

De plus, en assurant la reproduction des plantes, les pollinisateurs participent au maintien de la biodiversité. Entre 60 % et 90 % des plantes sauvages ont besoin de ces insectes pour se reproduire¹⁴.

Or, les pollinisateurs sont en déclin partout sur la planète, principalement en raison de l'usage des pesticides de synthèse et de la destruction de leurs habitats naturels.

Depuis 2022, la Ville sensibilise la population et l'invite à retarder la première tonte du printemps après la floraison des pissenlits.

En mai, le pissenlit est l'une des premières fleurs à leur fournir du nectar.



Abeille qui butine un pissenlit.

¹³ Juliette Duranleau. 20 mai 2021. Pourquoi est-il si important de protéger les abeilles? Nature Action Québec. Actualités Faune et Flore.
¹⁴ Idem.

3.1 ENTRETIEN DES PELOUSES UTILITAIRES

La Ville entretient environ 6 millions de mètres carrés d'espaces verts sur son territoire. C'est l'équivalent d'environ 1 300 terrains de football! Dans une optique de développement durable, la Ville s'engage à revoir ses pratiques d'entretien pour offrir des milieux de vie mieux adaptés aux défis environnementaux actuels et améliorer le bien-être de la population.

En raison de sa polyvalence et de sa résistance au piétinement, la pelouse utilitaire est la plus répandue sur les terrains municipaux, comme partout en Amérique du Nord. Elle recouvre les parcs, les terre-pleins et les terrains autour des bâtiments municipaux. Elle sert principalement à couvrir et à stabiliser le sol. Les graminées qui la composent sont parmi les espèces de plantes les plus résistantes. Par rapport aux autres types de surfaces végétales, comme les friches et les prairies, la pelouse est particulièrement pauvre en matière de biodiversité.

Tonte adaptée

La biodiversité de la pelouse varie en fonction de sa composition et du mode d'entretien. À la base, elle peut être composée d'une ou de plusieurs espèces de graminées (pâture du Kentucky, principalement). Plus elle est gardée longue, plus elle se diversifie. Réduire la fréquence des interventions de tonte permet à une variété d'espèces de se déployer, de croître et de se propager.

L'entretien des pelouses fait déjà l'objet d'un mode d'entretien écologique à la Ville de Québec. Les devis de tonte prévoient une hauteur minimale de coupe à 76 mm. Aucun engrais et pesticide n'y

sont appliqués. De cette façon, plusieurs autres plantes dites à fleurs larges, comme le trèfle et la violette, viennent s'y implanter naturellement.

Gestion différenciée

Dans le but de maximiser davantage la biodiversité des espaces verts, tout en réduisant les besoins d'arrosage, la Ville s'engage dans la réduction des surfaces de tonte par l'implantation d'une gestion différenciée de la végétation. La gestion différenciée consiste à adapter l'entretien des espaces gazonnés en fonction de leurs usages.

Cette approche favorise le traitement des surfaces par fauche, c'est-à-dire que la fréquence de la coupe est réduite, plutôt que par tonte sur les sites peu utilisés ou qui n'ont pas d'aménagement particulier, comme des talus, des terre-pleins ou des sections moins fréquentées de grands espaces verts.

Les sites achalandés et fréquemment utilisés pour des rassemblements, des jeux libres ou des activités de détente ainsi que les terrains sportifs continuent quant à eux d'être tondus de façon régulière, c'est-à-dire à un intervalle de deux ou trois semaines.

Le saviez-vous?

Lorsque la fréquence de la coupe est réduite, des fleurs et des plantes indigènes s'implantent, attirent les pollinisateurs et donnent un couvert à la petite faune, ce qui lui permet de se déplacer. Cette pratique limite également le besoin d'arrosage, diminue les émissions de gaz à effet de serre liées à l'équipement motorisé et les coûts associés. L'évolution naturelle du site vers une prairie et une floraison spontanée permet aussi de varier le paysage et de l'enrichir en nombre d'espèces.

Le nombre de coupes dépend de différents éléments, comme l'usage du terrain ou l'écosystème déjà en place et celui visé. Il varie de quelques fois par été à une fois aux deux ou trois ans, pour un contrôle minimal de la végétation ligneuse.

Le remplacement de la tonte régulière par la gestion différenciée de la végétation ne signifie pas une diminution dans le service d'entretien. En effet, des interventions régulières demeurent requises pour le contrôle de certaines plantes indésirables (grande bardane (toques), renouée du Japon, etc.). De plus, une bande de transition peut être maintenue courte aux abords des sites afin de délimiter la zone de gestion différenciée. C'est ce qui est généralement fait aux abords des voies cyclables.

La gestion différenciée de la végétation est une pratique écologique déjà éprouvée à la Ville, qui traite actuellement par fauchage un peu plus de 1 million de m².

À titre d'exemple, des zones du parc linéaire de la Rivière-Saint-Charles, couvrant 31 000 m², sont entretenues de cette façon depuis plusieurs années. La Ville planifie maintenant accroître son recours comme mode d'entretien, sur les sites qui s'y prêtent bien. Un premier exercice a permis d'estimer que 1 million de m² supplémentaires pourraient passer de la tonte à la fauche dans le cadre des prochains devis.

Des outils et une expertise au sein des équipes de la Ville doivent donc être développés pour entreprendre ce virage écologique. Les futurs devis de tonte et de fauche intégreront donc cette nouvelle façon de faire.



Gestion différenciée sur le site du marais Bellevue aux abords du lac Saint-Charles

NOTRE ENGAGEMENT

Étendre la gestion différenciée des espaces verts pour diminuer le recours à la tonte régulière comme principal mode d'entretien.

Les pistes d'action

- Poursuivre l'identification des sites propices à un changement de mode d'entretien plus favorable à la biodiversité.
- Établir une stratégie de communication pour faire connaître cette pratique à la population et ses bienfaits sur les milieux de vie et la biodiversité.
- Implanter la gestion différenciée dans les futurs devis d'entretien.

3.2 AMÉNAGEMENT PAYSAGER

La Ville de Québec entretient près de 300 000 m² de plates-bandes dans quelque 900 parcs et autres espaces publics, comme le long des rues et autour des bâtiments municipaux. Les aménagements agencent arbres, arbustes, vivaces, graminées et fleurs annuelles pour créer des environnements à la fois attrayants, variés et sécuritaires.

La Ville conçoit les nouveaux parcs et autres lieux publics et assure la réalisation et l'entretien de ces aménagements. Elle effectue le choix des végétaux, le type d'ensemencement et la nature du terreau. Pour maintenir la pérennité, après quelques années, elle procède à la rénovation des aménagements pour en maintenir la qualité ou actualiser le design.

L'expertise de la Ville en matière d'aménagement paysager est importante et reconnue notamment dans le cadre de l'initiative [Les Fleurons du Québec](#) qui reconnaît les efforts d'embellissement paysager durable des municipalités québécoises. En y adhérant, une municipalité obtient une cote allant d'un à cinq fleurons. Cette cote de classification est semblable à celle des étoiles pour les établissements hôteliers. Québec obtient quatre fleurons depuis 2017, ce qui témoigne d'une excellente performance.

Aménagements ornementaux et de biodiversité

L'ambition de toujours améliorer les pratiques amène les équipes de conception à opérer des changements afin d'intégrer davantage de biodiversité dans les aménagements. La création d'un nouvel aménagement et sa rénovation offrent des occasions d'agir pour créer

ou pour convertir graduellement des aménagements purement ornementaux en des compositions florales plus diversifiées.

Alors qu'un aménagement ornemental (ou horticole) privilégie principalement l'esthétique, en utilisant des plantes dans un but d'ornementation, un aménagement de biodiversité mise sur l'intégration de plantes variées choisies dans le but de soutenir la faune locale et la création d'un écosystème durable.

Ces deux types d'aménagement ne s'opposent pas, au contraire : ils peuvent se compléter mutuellement. La diversité peut être privilégiée sur plusieurs plans complémentaires : diversité dans la période de floraison, la forme, les strates et la densité du couvert végétal. Le choix du degré d'intégration de biodiversité dépendra des objectifs poursuivis et du milieu où l'aménagement s'insère. Dans tous les cas, agir sur la composition floristique (choix des plantes) est la meilleure façon d'influencer la biodiversité faunique et floristique à venir.

Les plantes indigènes de même que les plantes non indigènes (naturalisées ou exotiques) peuvent servir d'habitat ou d'alimentation à diverses espèces fauniques. Cependant, les plantes indigènes et naturalisées sont généralement plus



Forêt nourricière de Lac-Saint-Charles



Projet d'ensemencement manuel réalisé en 2020 autour des jardins du bassin Louise

propices à attirer une variété faunique. Elles ont l'avantage d'être mieux adaptées au climat de leur région et d'entretenir des relations étroites et parfois exclusives avec les pollinisateurs, qui sont également originaires de cette région. La chenille du papillon Monarque¹⁵, qui ne s'alimente que d'asclépiade, en est un exemple. En intégrant des plantes indigènes et naturalisées, les aménagements procureront plus de nourriture aux espèces touchées par les pertes d'habitats.

Certaines plantes exotiques non naturalisées peuvent aussi être utiles pour la faune, même que certaines offrent une floraison plus longue que les indigènes, ce qui est favorable aux pollinisateurs. Toutefois, il importe de demeurer prudent dans sa sélection de plantes exotiques pour éviter de participer à l'introduction d'une nouvelle espèce envahissante. Dans tous les cas, les plantes envahissantes sont à proscrire.

Ainsi, en combinant plusieurs types de plantes, les bénéfices peuvent être

multipliés. Tout dépendra du milieu d'insertion et des espèces fauniques ciblées.

L'intégration d'une notion de biodiversité dans les aménagements ne signifie donc pas la fin des aménagements horticoles. Il s'agit plutôt de se doter de critères permettant d'adapter le choix du type d'aménagement en fonction du milieu d'insertion. Entre le « tout ornemental » visant strictement la beauté et le contrôle et le « tout biodiversité » se rapprochant de la nature laissée à l'état sauvage, il y a une gamme de possibilités.

Dotés d'objectifs de biodiversité plus ou moins grands, les aménagements de biodiversité ne sont pas que des plates-bandes et des jardins. Ils peuvent prendre plusieurs autres formes comme celle d'une pelouse fleurie, d'une prairie ou d'une forêt nourricière. Ces aménagements peuvent contribuer à ponctuer un corridor de biodiversité développé en milieu urbain.

¹⁵ Depuis le 8 décembre 2023, le papillon monarque est considéré au Canada comme une espèce « en voie de disparition ».

Le saviez-vous?

L'aménagement paysager n'influence pas seulement la biodiversité qu'on perçoit, mais aussi celle bien cachée dans le sol. La faune et la flore du sol sont invisibles, mais oh! combien importantes! Ce sont des insectes, souvent minuscules, les parties souterraines des champignons et des milliards de microorganismes : ils jouent tous un rôle essentiel dans la capacité de croissance des plantes en digérant et en rendant disponible une foule de nutriments. C'est pour cette raison qu'il est recommandé à l'automne de laisser les branches et le feuillage sur place. Cela procure une protection aux végétaux contre le gel et le sel, nourrit le sol et fournit un habitat pour la petite faune et les pollinisateurs.

Techniques et entretien

Les techniques pour réaliser des aménagements de biodiversité sont variées : ensemencement, implantation de plants en multicellules ou en pots, changement du régime de tonte, etc. Conserver le sol en place et le bonifier plutôt que de le remplacer au moment de l'aménagement est également une technique reconnue pour favoriser la biodiversité.

Entretenir ces nouveaux aménagements requiert de nouvelles connaissances et davantage de responsabilités de la part des équipes responsables de l'horticulture, soit une meilleure connaissance des végétaux indigènes et naturalisés et un entretien basé davantage sur le contrôle des plantes indésirables (trop présentes, envahissantes, nocives pour la santé, ou embêtantes, comme les toques qui collent aux vêtements).

Bien que l'entretien des aménagements de biodiversité s'avère complexe à court terme, sur le long terme, il a le potentiel de devenir davantage autonome, demandant moins d'énergie et de ressources. Conséquemment, ce virage exige de développer de nouveaux devis d'entretien adaptés à ce genre d'aménagements. Un des défis est que chaque aménagement peut requérir un devis différent et exiger, pour certaines opérations, des compétences en botanique.

Promotion

Dans tous les cas, il y a un besoin de faire la promotion de ces nouvelles pratiques et de les expliquer afin de favoriser leur appréciation auprès de la population.

Le saviez-vous?

La Ville a révisé en 2023 le *Règlement sur les nuisances* (R.V.Q. 1006) afin que les jardins de biodiversité, désormais définis au règlement, puissent être aménagés. Aussi, la hauteur maximale permise pour le gazon a été rehaussée de 20 cm à 30 cm. En outre, les lots vacants de grande dimension (plus de 1 200 m²) pourront être conservés à l'état naturel¹⁶.



Jardin de biodiversité en façade d'une résidence dans l'arrondissement de Charlesbourg

NOTRE ENGAGEMENT

Se doter d'objectifs de biodiversité dans les aménagements municipaux et développer les outils pour les implanter.

Les pistes d'action

- Adopter des méthodes d'aménagement et d'entretien qui favorisent la biodiversité.
- Développer des critères de conception et des devis d'entretien spécifiques aux aménagements de biodiversité en considérant les milieux d'implantation.
- Veiller à la formation des membres du personnel municipal sur la conception, la réalisation et l'entretien des aménagements de biodiversité.
- Développer et faire la promotion du réseau municipal de plates-bandes, de jardins et d'aménagements de biodiversité.

¹⁶ Règlement R.V.Q. 3144, modifiant le Règlement sur les nuisances.

3.3 INFRASTRUCTURES VÉGÉTALISÉES

Les infrastructures végétalisées, aussi connues sous le terme de phytotechnologies, sont des infrastructures vertes qui utilisent des végétaux afin de prévenir ou de résoudre des problèmes techniques ou environnementaux. Alliant ingénierie et écologie, elles permettent de réduire la vulnérabilité face aux impacts des changements climatiques, tout en augmentant la présence de la nature dans la ville.

Les infrastructures végétalisées prennent des formes multiples : jardins et arbres de pluie, aires de biorétention, noues, bassins de rétention hors sol, écrans végétaux, haies, toitures et murs végétalisés, stabilisation de berge à l’aide de génie végétal, fossés végétalisés, marais filtrants, etc. Elles peuvent être aménagées à plusieurs échelles, d’une petite section de trottoir à un vaste stationnement, et s’intégrer dans divers types de milieux, en bordure de rue ou sur un terrain près d’une source d’eau potable.

Fonctions écologiques et connectivité

La végétalisation des infrastructures optimise les processus et fonctions écologiques, tels que la rétention, l’infiltration et l’évapotranspiration et la filtration de l’eau de pluie, tout en les transformant en milieu écologique beaucoup plus riche. La végétalisation favorise une meilleure connectivité écologique en implantant des habitats à même les milieux urbanisés, notamment le long des voies ou près des habitations. Lorsqu’elles sont réfléchies de pair avec d’autres aménagements, les infrastructures végétalisées offrent plusieurs bénéfices

secondaires. Par exemple, lorsqu’elles sont drainantes, c’est-à-dire lorsque l’eau de ruissellement y est dirigée pour être filtrée par le sol et les végétaux, elles améliorent la qualité de l’eau souterraine et de surface au bénéfice de la santé de tous les vivants. Elles peuvent aussi fournir des avantages à d’autres plans, comme apaiser la circulation ou favoriser les déplacements actifs en rendant les lieux plus attrayants et sécuritaires.

Implantation progressive dans la ville

La planification des infrastructures végétalisées et la bonification de la biodiversité vont de pairs. En ce sens, recourir davantage aux infrastructures végétalisées figure dans plusieurs documents de planification de la Ville, dont le Plan de mise en valeur des rivières de Québec, le Plan de transition et d’action climatique, la Vision de l’habitation et les Plans de protection des sources d’eau potable. Dans les quartiers centraux, profiter du moindre espace libre pour favoriser le verdissement est un concept intégré dans [l’approche des rues conviviales](#).

Le saviez-vous?

À ce jour, plus de 300 tronçons de rues à Québec, représentant plus de 200 km, ont été identifiés comme des sites potentiels pour reconnecter les rivières avec le tissu urbain. Leur réaménagement en rues filtrantes permettrait de mieux gérer les eaux de pluie et de protéger le milieu aquatique à proximité tout en renforçant le sentiment d’appropriation citoyenne envers les rivières. Par ailleurs, les quelque 200 bassins de rétention hors sol présents sur le territoire de la ville font l’objet de plusieurs recherches. Ceux-ci démontrent qu’ils offrent un grand potentiel de surface à végétaliser pour améliorer la biodiversité. Il s’agit d’une occasion particulièrement significative, puisqu’ils couvrent une superficie de plus de 0,9 km².



Noue végétalisée sur la rue Champagnat

Au cours de la dernière décennie, la Ville a développé une expertise interne variée dans l'aménagement de plusieurs infrastructures végétalisées concernant ces deux thématiques.

La gestion de l'eau

La réalisation de noues et de saillies drainantes végétalisées ainsi que le réaménagement de bassins de rétention profitent à la biodiversité. Depuis 2017, une priorité est accordée à l'aménagement de ce type d'infrastructures en amont de la principale prise d'eau potable de la Ville, soit le lac et la rivière Saint-Charles.

La lutte aux îlots de chaleur

Le réaménagement de la rue Anna en 2014 dans le quartier Saint-Sauveur a été le coup d'envoi de cette nouvelle préoccupation d'implanter des arbres pour lutter contre les îlots de chaleur au cœur des quartiers à faible canopée. Ce projet pilote a servi d'étincelle au développement de l'approche des rues conviviales, qui a multiplié les projets depuis 2020.

L'implantation des infrastructures végétalisées dans le paysage de Québec est donc bien entamée. Pour le futur, la priorisation des sites où les implanter et la manière de les concevoir, nécessitent le croisement des perspectives professionnelles (ingénierie, urbanisme, architecture du paysage, biologie, etc.), et cela, dès la planification d'un projet pour soutenir une prise de décision éclairée et multiplier les services environnementaux rendus.

Deux démarches de concertation interservices sont en cours afin de favoriser l'innovation par la collaboration :

- **Doter la Ville d'outils de conception, de réalisation et d'entretien des infrastructures végétalisées et des autres infrastructures vertes sur rues, et autres lieux publics.** L'objectif est de renseigner le personnel qui oeuvre de près ou de loin autour des infrastructures vertes pour faciliter leur implantation et leur entretien.
- **Élaborer un cadre de référence des infrastructures vertes.** L'objectif est de développer un outil de planification des infrastructures vertes pour l'ensemble du territoire, visant à assurer la cohérence des actions et à définir les priorités d'implantation. Les milieux de vie problématiques pour la gestion des eaux pluviales et ceux présentant d'importants îlots de chaleur seront identifiés afin d'améliorer leur résilience face à l'augmentation des aléas climatiques (pluies abondantes, épisodes de chaleur extrême, etc.)

Occasions offertes par les bâtiments privés

Les murs végétalisés et les toits verts des bâtiments privés représentent une solution intéressante pour ajouter de la verdure, favoriser la biodiversité et lutter contre les îlots de chaleur dans les quartiers centraux où l'espace au sol est restreint. À l'été 2024, un projet pilote entre la Ville de Québec et Nature Québec a été déployé afin d'augmenter la présence de murs végétalisés dans ces quartiers.

Dans la Vision de l'habitation 2020-2030, la Ville s'est engagée à accroître le niveau d'adaptation des milieux de vie pour les rendre plus résilients face aux aléas climatiques. Pour ce faire, elle planifie recourir à divers outils et leviers incitatifs afin de favoriser l'instauration d'infrastructures végétalisées lors de nouvelles constructions et du développement de nouveaux secteurs : outils réglementaires, subventions, partenariats, certifications, etc.



Aménagements paysagers le long de la route de l'Église

NOTRE ENGAGEMENT

Intégrer des infrastructures végétalisées qui améliorent la biodiversité dans les projets de développement, de requalification et de densification.

Les pistes d'action

- Ajouter une valeur d'importance à l'augmentation de la biodiversité dans les analyses et la conception de projets de construction ou de réfection de rues, de bassins de rétention et immobiliers.
- Utiliser la réglementation municipale pour instaurer de nouvelles pratiques favorables au développement des infrastructures végétalisées.
- Renforcer le travail en équipes multidisciplinaires à toutes les étapes d'un projet allant de la planification à l'entretien.

3.4 FORESTERIE URBAINE

Avec son inventaire de plus de 120 000 arbres municipaux, son indice de canopée de 31%¹⁷ et son importante couronne forestière, la Ville de Québec fait bonne figure en matière de foresterie urbaine.

Les arbres sont les végétaux prédominants dans les milieux urbanisés et c’est un atout important en matière de biodiversité. Ils jouent un rôle essentiel pour soutenir de nombreuses espèces en servant d’abris, de sources de nourriture et de haltes migratoires, notamment. Par ses pratiques municipales, la Ville est en mesure d’agir pour maximiser la biodiversité procurée par la forêt urbaine.

La Ville de Québec plante et entretient des arbres sur ses propres propriétés (terrains des bâtiments municipaux, parcs et places publiques) et en alignement le long des rues (en parterre sur emprise, trottoir, banquette et terre-plein). Tous ces arbres plantés sont inscrits dans un système de gestion informatique géoréférencé permettant de suivre, pour chaque arbre, toutes les étapes du programme d’entretien.

La forêt urbaine municipale d’aujourd’hui est l’héritage du passé. Les pratiques d’autrefois favorisaient souvent la plantation d’alignement monospécifique ou peu diversifiée. Ainsi, des rues entières ont été plantées entièrement d’érables de Norvège, ou d’érables argentés, de frênes rouges, d’ormes d’Amérique, selon les tendances horticoles du moment et les disponibilités en pépinière de l’époque.



Alignement d’ormes
« Accolade » sur la rue Anna

Diversifier la forêt urbaine

Une analyse de l’inventaire municipal effectué sur la forêt urbaine municipale de 2023¹⁸ démontre que les érables constituent le genre le plus représenté à presque 32 %. Il s’agit pratiquement d’un arbre sur trois dans la ville. En fait, malgré les 189 espèces différentes figurant à l’inventaire, 10 espèces composent 52 % de la forêt urbaine de Québec. L’étude montre aussi une utilisation inégale des espèces de conifères entre les quartiers, allant de 5 % à 22 %, alors que Québec est une ville nordique.

La diversité d’arbres permet à la forêt urbaine d’être plus résistante aux maladies et aux insectes ravageurs et plus résiliente devant les impacts des changements climatiques. Elle permet d’éviter qu’une espèce d’arbre ou quelques espèces ne disparaissent rapidement à la suite de la prolifération d’un ravageur comme l’agrile du frêne, et donc, d’entraîner la

perte d’une part de la canopée. Un effort de diversification doit donc être porté sur certains quartiers de Québec, qui présentent une faible diversité d’espèces d’arbres bien qu’ils présentent une forte canopée.

Des efforts sont apportés annuellement pour diversifier les espèces plantées. L’infestation de l’agrile du frêne a été l’occasion de développer des stratégies de remplacement des frênes en considérant cet aspect. Des essais sur de nouvelles espèces sont effectués annuellement afin d’élargir le spectre des choix possibles, et ce, en considérant le climat futur.

Conception des nouveaux espaces

Les projets d’aménagement et de réaménagement de rues et d’espaces publics constituent des occasions d’appliquer de nouveaux principes de conception afin de créer un paysage végétal diversifié.

Le saviez-vous?

L’érable de Norvège est reconnu parmi les **18 espèces floristiques exotiques envahissantes (EFEE)** les plus préoccupantes en termes de nuisance pour la biodiversité en contexte québécois. Le principal problème est que l’érable de Norvège produit énormément de semences qui font concurrence aux arbres indigènes. Il est si agressif qu’il devient l’arbre dominant dans plusieurs boisés urbains. Pour ses capacités d’adaptation au milieu urbain, l’érable de Norvège fut énormément planté dans les villes d’Amérique du Nord, dont Québec. Cette espèce représente presque un arbre sur quatre dans certains quartiers de l’arrondissement de La Cité-Limoilou. La Ville l’utilise avec parcimonie le long des rues, mais ne le plante plus dans les parcs et les milieux naturels depuis une dizaine d’années.

¹⁷ Indice calculé en 2020, tiré du Bilan de mi-parcours de la Vision de l’arbre 2015-2025, p.29.

¹⁸ Cette étude n’est pas encore publique en date de l’adoption de la présente Stratégie.

La Ville favorisera à l’avenir, là où c’est approprié, la végétalisation des pieds d’arbres de manière que trois strates de végétation (herbacée, arbustive et arborée) soient présentes. Cette stratification permet de «varier les espèces végétales tout en induisant un étalement de la floraison et de la fructification, une variété des fonctionnalités, une meilleure couverture végétale et finalement, d’accroître la biodiversité¹⁹.» Cette technique contribue à une meilleure qualité et une porosité du sol, augmentant par le fait même la capacité à infiltrer et stocker l’eau de pluie, nécessaire au développement de l’arbre.

Pour offrir un environnement optimal au développement des arbres urbains, la Ville travaille avec la Chaire de recherche sur l’arbre urbain et son milieu (CRAUM) sur divers projets d’expérimentation permettant notamment d’évaluer les performances de différentes fosses et substrats de plantation.

Plantation municipale d’arbres en boisés

Bon an, mal an, la Ville plante aussi en milieux naturels plusieurs centaines d’arbres de reboisement, c’est-à-dire de plus petits calibres que ceux plantés en alignement de rues. La plupart du temps, ces plantations sont effectuées dans le but de restaurer des secteurs affectés par des travaux d’abattage d’arbres. En 2024, par exemple, c’est plus de 2 000 frênes qui ont été abattus dans neuf parcs et boisés de la capitale pour atténuer les ravages causés par l’agrile du frêne. Ces travaux de reboisement peuvent aussi être réalisés pour agrandir ou restaurer des boisés existants ou pour en

créer de nouveaux. Dans tous les cas, les espèces indigènes présentes naturellement dans le secteur sont à privilégier étant bénéfiques pour les insectes et les oiseaux en raison de l’offre importante de nourriture et de microhabitats qu’elles constituent. (voir section 1.3)

Arbres sur les propriétés non municipales

À ces arbres plantés par la Ville, s’ajoutent ceux présents sur les propriétés non municipales. Les secteurs de la ville présentant plusieurs arbres sur les terrains privés offrent généralement une plus grande diversité d’arbres en espèces et en âge. Cela s’explique par les choix variés faits par les propriétaires et, dans certains cas, par la variété d’arbres conservés lors des développements. Les soins d’entretien personnalisés que leur accordent leurs propriétaires y sont aussi certainement pour quelque chose. La diversité de la forêt urbaine sur les terrains privés est cependant peu connue. Pour remédier à la situation, la CRAUM a lancé en 2024 un inventaire participatif auprès de la population de Québec pour collecter des données sur les arbres présents sur les terrains privés.

Représentant 75 % des terrains dans le périmètre urbain, les propriétés privées offrent de grandes opportunités de plantation d’arbres. À travers la [Vision de l’arbre](#) 2015-2025, plusieurs actions ont été déployées et le seront dans le futur afin de favoriser l’effort collectif dans le verdissement.

¹⁹ Laboratoire d’intégration de l’écologie urbaine (LIEU), dans une étude préparée pour la Ville de Québec, août 2023, p.11

Le saviez-vous?

Les arbres matures et de grande taille fournissent de meilleurs services environnementaux que les plus petits. Il est important de les protéger tout en veillant à assurer le renouvellement de la forêt. La Ville compte revoir l’ensemble des mesures de protection des arbres matures afin d’optimiser leur préservation. Avoir des arbres d’âges différents permet d’assurer la succession forestière et les services continus.

NOTRE ENGAGEMENT

Poursuivre et optimiser l’effort de diversification de la forêt urbaine.

Les pistes d’action

- Établir une stratégie de plantation d’arbres municipaux visant à réduire l’abondance des espèces et des genres surreprésentés ainsi qu’à maintenir un indice de diversité optimale.
- Établir une stratégie pour réduire la présence de l’érable de Norvège sur le territoire de la ville.
- Travailler de pair avec la communauté pour augmenter la contribution de la forêt urbaine privée aux efforts de diversification de la forêt urbaine.
- Développer des lignes directrices de conception de rues et des espaces publics permettant de contribuer à la diversification des espèces et à la longévité des arbres.
- Se doter d’objectifs de conservation de la biodiversité dans la planification dédiée aux boisés urbains.

3.5. AGRICULTURE URBAINE

L'agriculture urbaine, par sa proximité avec les milieux de vie, est une alliée importante des efforts de verdissement de la Ville et de diversification des pratiques agricoles. La Ville a mis en œuvre le [Plan d'action en agriculture urbaine 2020-2025 \(PAAU\)](#) et cela a porté fruit : la ville compte aujourd'hui 38 jardins municipaux et a soutenu l'aménagement de plus de 70 jardins partagés entre 2019 et 2024.

La Ville s'est également engagée dans son PAAU à contribuer à la protection de l'environnement et de la biodiversité en ville. Cet engagement a servi de levier pour adopter ou revoir certaines réglementations à propos de l'usage des pesticides et des nuisances liées à l'aménagement paysager. Il a également entraîné la planification des premiers aménagements de biodiversité. Au cours des dernières années, on a vu émerger, au sein des aménagements municipaux, les premiers projets intégrant des plantes comestibles aux plantes ornementales.

Conservation et création d'habitats

La présence de sols vivants, propices à la production de végétaux comestibles, est indispensable à la pratique de l'agriculture. Or, si l'agriculture industrielle contribue parfois à la détérioration de la biodiversité des sols, l'agriculture urbaine est plutôt

favorable au maintien de sols en santé par l'apport régulier de matières organiques et la diversité des cultures, notamment.

Tant dans l'espace public que privé, les jardins potagers participent à la santé des sols ainsi qu'à la conservation et à la création d'habitats pour les oiseaux et la petite faune, les insectes et les microorganismes. Certains jardins permettent même de transformer des espaces urbains stériles en milieux perméables, végétalisés et productifs. Des plates-bandes de biodiversité aménagées à proximité des jardins potagers contribuent à en augmenter la productivité en favorisant la pollinisation. De plus, l'agriculture urbaine peut contribuer à la végétalisation de surfaces auparavant inertes ou imperméables, qu'ils s'agissent de stationnements ou de toitures par exemple.



Jardin communautaire St-Roch

Participation citoyenne

Les jardins municipaux permettent à plus de 2 600 citoyennes et citoyens de mettre les mains à la terre. La demande pour augmenter l'offre continue d'être importante. La Ville poursuit ses efforts pour créer de nouveaux jardins alors que les terrains propices se font de plus en plus rares. La Ville doit aussi investir pour maintenir l'offre, car plusieurs jardins, aménagés il y a plus de 20 ans dans certains cas, exigent des travaux de réfection importants. À cet effet, un programme de développement et de pérennisation des jardins est en cours d'élaboration. À cela s'ajoute l'appel de projets [Aménagement de jardins partagés](#). Ce programme de subvention municipal finance l'aménagement de jardins soutenus par la communauté sur des propriétés autres que municipales.

Les principaux freins au déploiement de projets d'agriculture urbaine demeurent ceux de la disponibilité des terrains. La Ville doit poursuivre ses efforts pour saisir les occasions en ce sens.

Saine alimentation et biodiversité

En plus de contribuer à la biodiversité urbaine, l'accès à des végétaux comestibles et biologiques à même les milieux de vie procure plusieurs bénéfices sur la santé durable de la population.

Les arbres et les arbustes fruitiers

Leur place n'est pas le long des rues où ils peuvent engendrer des nuisances lorsque les fruits tombent au sol. Ils conviennent plutôt à une utilisation dans les parcs et dans le cadre de projets collectifs d'aménagement de vergers et de forêts nourricières. Les vergers urbains font désormais partie du paysage de nombreuses villes québécoises. La Ville doit emboîter le pas. Les arbres et les arbustes fruitiers déjà présents dans la ville requièrent la mise en œuvre de projets de glanage. Le glanage permet de cueillir les fruits avant leur chute pour les rendre disponibles à la communauté. Il participe conséquemment à la protection des arbres fruitiers et donc, à la diversité de la forêt urbaine.

Les semences patrimoniales

Les semences patrimoniales permettent de préserver un patrimoine culturel et de maintenir des variétés développées par plusieurs générations d'agricultrices et d'agriculteurs. Elles contribuent aussi à la sécurité alimentaire en offrant une plus grande variété de produits alimentaires locaux et nutritifs. Elles présentent plusieurs avantages : elles enrichissent les écosystèmes locaux, elles contribuent à préserver la biodiversité agricole, elles profitent à de nombreux insectes pollinisateurs, elles sont plus résistantes, car adaptées aux conditions locales et elles offrent un panorama de saveurs et de couleurs.

Projet d'Agro-parc

En 2022, le gouvernement du Québec procédait à l'acquisition de 203 hectares de terres appartenant à la congrégation des Sœurs de la Charité pour y développer un parc d'innovation agricole en plein cœur de la ville de Québec. Ce joyau, combiné à l'intérêt de plus en plus grand porté à la valorisation des terres et des friches agricoles, favorisera l'élargissement du champ d'action de la Ville de Québec en matière d'agriculture urbaine et périurbaine dans une approche de ville nourricière. La protection de ces milieux et la promotion de pratiques agricoles favorables à la biodiversité multiplieront les possibilités d'agir sur un plus large territoire.

NOTRE ENGAGEMENT

Poursuivre le déploiement d'une agriculture urbaine permettant d'enrichir la biodiversité et d'améliorer la santé durable de la population.

Les pistes d'action

- Poursuivre les investissements et les efforts dans le déploiement de projets d'agriculture urbaine et périurbaine favorables à la biodiversité et au maintien de sols perméables et vivants.
- Développer un cadre de planification dédié au développement et à la pérennité des jardins municipaux et autres initiatives d'agriculture urbaine.
- Développer l'apport de l'agriculture urbaine dans le cadre d'une approche de santé durable.
- Élaborer un cadre de gestion des projets concernant la plantation et l'entretien des arbres et des arbustes fruitiers.
- Intensifier les initiatives de communications, de soutien et de formation au sujet des projets liés à l'agriculture urbaine.

Les bons coups

pour renforcer la biodiversité urbaine



GESTION DIFFÉRENCIÉE D'EMPRISES HYDROÉLECTRIQUES

En 2023, la Ville répondait positivement à une initiative d'Hydro-Québec de tester un projet de gestion différenciée dans des emprises hydroélectriques sur son territoire. L'objectif est de mieux connecter des ensembles naturels d'intérêt et renforcer les rôles écologiques de certains milieux humides à protéger. En 2024, le projet s'étendait à 36 emprises représentant 415 000 m², soit l'équivalent d'environ 58 terrains de football. L'expérience a révélé le besoin de renseigner la population sur les bénéfices de la gestion différenciée avant de la déployer sur les terrains municipaux, ce qui est riche en apprentissages.



MIEUX GÉRER LES EAUX DE PLUIE AVEC UN SYSTÈME ÉCOLOGIQUE

En 2021, des noues végétalisées ont été construites lors du réaménagement d'une section du boulevard Neuville, à l'entrée du parc des Saules. Cette solution basée sur la nature améliore la qualité des eaux de ruissellement grâce au filtre naturel créé par les végétaux et un sol drainant composé de paillis, de terreau de biorétention et de pierre. En plus, des noues, des pavés perméables ont aussi été installés dans le nouveau stationnement public. Un panneau éducatif sur le fonctionnement de ces infrastructures vertes est placé à l'entrée du parc. En tout, 33 arbres (6 espèces) et 1 469 arbustes et vivaces (17 espèces) ont été plantés dans ce bout de rue de 80 mètres de long.



CRÉATION DE COLLECTIF CANOPÉE

Sous l'impulsion de la Ville de Québec, le Collectif Canopée a été créé en 2022. Cet organisme rassemble les organismes œuvrant en verdissement pour augmenter leur capacité de plantation sur terrains non municipaux. En date de l'adoption de la Stratégie, plus de 4 000 arbres ont été plantés par le Collectif et une dizaine d'organismes partenaires. Plus d'une cinquantaine de variétés d'arbres sont disponibles auxquels s'ajoute une vingtaine d'arbustes.



SENTIER DE LA BIODIVERSITÉ AU PARC CHAUVEAU

Le parc Chauveau, plus grand parc urbain de Québec, offre des paysages riverains remarquables et des milieux écologiques précieux. En 2023, un sentier de biodiversité à accessibilité universelle y a été aménagé, traversant un talus paysager et contournant un milieu humide jusqu'à la rivière. Un belvédère met en valeur la friche indigène. L'aménagement privilégie les semences locales, les plantes indigènes et des regroupements thématiques sur la faune et les milieux naturels. Ce projet a été récompensé par quatre prix aux grands prix du Design 2024.



CORRIDOR DE BIODIVERSITÉ COUBERTIN

La Ville de Québec a transformé une ancienne emprise d'Hydro-Québec en corridor de biodiversité à Beauport, reliant le quartier au parc de la Rivière-Beauport. Ce lien vert inclut une piste multifonctionnelle, des plantations variées et des noues végétalisées, favorisant oiseaux, insectes et monarques. Le projet complète la forêt nourricière gérée par Croque ton quartier, qui en a été l'initiatrice.

Objectif 4

Cultiver l’amour de la nature et l’engagement envers sa conservation

Être en contact avec la nature favorise le bien-être physique et psychologique. Des scientifiques proposent même le concept de « dose de nature » permettant d’associer des durées, des fréquences et des intensités différentes d’expériences et d’exposition à la nature. L’importance des bénéfices issus de la nature dépendrait ainsi de la dose de nature reçue²⁰!

Selon une étude, plus les individus passent du temps dans les endroits naturels en milieux urbain et périurbain, plus ils développent le sentiment d’appropriation pour leur potentiel réparateur et le bien-être qu’ils procurent²¹. Notre bien-être découlerait donc en partie de la qualité de notre lien avec la nature.

Rappelons-nous que pour de nombreuses personnes, la seule nature accessible est celle présente dans les parcs et dans les milieux de vie fréquentés au quotidien : rues arborées, jardins, cours intérieures, cour d’école, etc. Cela fait valoir l’importance de ramener la nature en ville à toutes les échelles et de multiplier les prétextes pour aller à sa rencontre.

Le développement de cette relation avec la nature et une prise de conscience du rôle de la biodiversité dans la ville pourront inciter la collectivité à adhérer aux actions de protection de la nature et à adopter des pratiques favorables à la biodiversité.

La mobilisation citoyenne pour la protection de l’environnement est plus importante que jamais. À Québec, elle s’incarne à travers les actions de plusieurs organisations et groupes de personnes qui réclament l’accès à des espaces de nature et posent des gestes concrets pour la défense de milieux naturels. La Ville peut aussi agir pour soutenir la mobilisation pour la protection de la biodiversité et valoriser les bonnes pratiques afin d’encourager l’action individuelle.

« C’est l’émotion qu’on ressent pour la nature qui nous incite à la préserver. »
— Hubert Reeves

²⁰ The Health Benefits of Urban Nature: How much do we Need. Bioscience. Volume 65. Issue 5, May 2015, pages 476-485.
²¹ Carrus et al. (2015).

Le saviez-vous?

Le personnel professionnel de la santé engagé dans le programme [Prescri-Nature](#) prescrit à sa patientèle des ordonnances «de temps en nature». Il s’agit du premier programme québécois de ce type basé sur des données probantes. Celui-ci vise à établir l’exposition à la nature comme un nouveau pilier de la santé, aux côtés d’un régime alimentaire sain, du sommeil et de l’exercice physique.



Pometier en fleurs à l’arboretum du domaine de Maizerets

4.1 CONNAISSANCES SUR LA BIODIVERSITÉ

Une priorité doit être accordée à l’éveil de la population à la beauté de la nature, à l’importance de la biodiversité et aux enjeux globaux qui la concernent. Anaïs Barbeau-Lavalette le soulignait de jolie façon d’ailleurs, dans un article paru dans l’édition du 2 et 3 décembre 2023 du journal Le Devoir : « En aiguisant le lien qu’on entretient avec ce qui nous entoure, on affine notre amour pour le territoire et, donc, on affine notre souci du monde et notre prise de soins. »

De nombreux rendez-vous, activités et autres stratégies d’affichage peuvent être proposés à la population afin de découvrir la nature de Québec et ses espèces fauniques et floristiques.

Capter l’attention de la population

Plusieurs stratégies peuvent être déployées au fil des saisons en s’adaptant aux intérêts des personnes résidant à Québec et aux lieux qu’elles fréquentent. Par exemple :

Outiller les lieux publics en contenu nature

Les parcs, les bibliothèques, les bureaux d’arrondissement, les écoles et les espaces de loisirs sont des endroits de prédilection pour fournir diverses informations sur la biodiversité.

Aller à la rencontre de la population

Les événements comme les fêtes de quartier, les foires commerciales, la Fête de la Ville et la Fête de la Nature, organisée par l’association éponyme, peuvent également servir de courroies de transmission d’informations au sujet de la nature urbaine. Une attention peut être portée particulièrement aux jeunes, considérant que le plus tôt les personnes sont intéressées à la nature, le plus grand pourrait être leur intérêt de vouloir la protéger.

Amener la population à la rencontre des milieux naturels en tenant compte des inégalités territoriales, sociales et physiques, et en faciliter l’accès

L’accès à la grande nature, ou même à un terrain ou à un espace vert en milieu urbain, n’est pas équitable pour toutes les personnes résidant à Québec. Ainsi, il importe de tenir compte de cette inégalité pour offrir une chance à chaque individu de connecter avec le vivant ou de vivre une incursion nature, d’une manière ou d’une autre. Il convient donc de mettre en place des stratégies pour favoriser l’accessibilité de ces sites, par exemple, en facilitant de s’y rendre par des modes de déplacement autres que la voiture individuelle (transport en commun, marche, vélo, etc.).

Mettre en valeur les nouvelles pratiques

L’aménagement d’une noue végétalisée et la réalisation d’un projet important de plantation d’arbres, par exemple, sont des occasions de faire valoir les bienfaits rendus par la nature.

Rendre les informations disponibles

La population peut en tout temps trouver un minimum d’informations sur la biodiversité sur le site Web et les médias sociaux de la Ville de Québec.

Le saviez-vous?

Un bioblitz est un événement scientifique participatif où des experts et des personnes de la population collaborent pour inventorier le plus grand nombre d’espèces animales et végétales sur un site précis (généralement sur une période de 24 à 48 heures).



Bioblitz au parc de la Rivière-Beauport en 2018

Les contenus pourront être bonifiés et animés au fil des saisons afin de faire connaître la richesse de certains lieux, l’utilité de diverses plantes et le rôle joué par une variété d’insectes, par exemple.

Valoriser les journées dédiées à la nature

Les journées thématiques, telles que la Journée mondiale de l’eau (22 mars), le Jour de la Terre (22 avril), la Journée mondiale des abeilles (20 mai), la Journée internationale de la diversité biologique (22 mai), la Journée mondiale de l’environnement (5 juin), la Journée de l’arbre et de la santé (21 septembre) et le Jour de la nuit (12 octobre) représentent des occasions de parler de la biodiversité et de susciter l’action citoyenne.

Encourager les activités de science citoyenne

Encourager la participation de la population à la production de connaissances scientifiques constitue une belle façon de faire connaître la biodiversité.

L’organisation de bioblitz dans des parcs de la ville ou encore l’appel à la participation de la population de Québec à s’engager dans des activités reconnues nationalement et internationalement comme le Grand bioblitz de Conservation de la nature Canada et le Blitz international de suivi du monarque sont des prétextes et des outils à exploiter pour faire connaître la biodiversité, tout en permettant, dans plusieurs cas, de la documenter.



L'orme d'Amérique, arbre emblème de la ville de Québec



Le cardinal rouge, oiseau emblème de la ville de Québec
Photo: Clara Casabona

Accroître la visibilité de la biodiversité dans les espaces publics

Pour favoriser la connexion avec la nature et permettre le transfert de connaissances, il importe de rendre la biodiversité plus visible dans les espaces publics.

Apprendre en nature

Attirer l'attention sur des attraits naturels par l'aménagement de sentiers pédagogiques.

Stimuler les cinq sens

Animer les parcours en invitant à la prise de conscience de l'impact des éléments de la nature sur nos sens comme le chant d'un oiseau, les couleurs du paysage ou l'odeur de la forêt après la pluie.

Animer la ville au rythme des saisons

Proposer des activités en s'inspirant de certains phénomènes naturels comme la période d'éclosion des monarques, les migrations d'oiseaux, les floraisons, l'éveil des pollinisateurs, etc.

Baptiser les milieux naturels

L'attribution d'un nom aux milieux naturels, comme les milieux humides et certains cours d'eau, est un excellent geste d'appropriation.

Changer les regards et la culture

Cultiver l'amour de la nature exige aussi de travailler, dans certaines situations, à changer les regards vis-à-vis d'éléments de biodiversité mal acceptés ou perçus comme une forme de négligence. C'est le

Le saviez-vous?

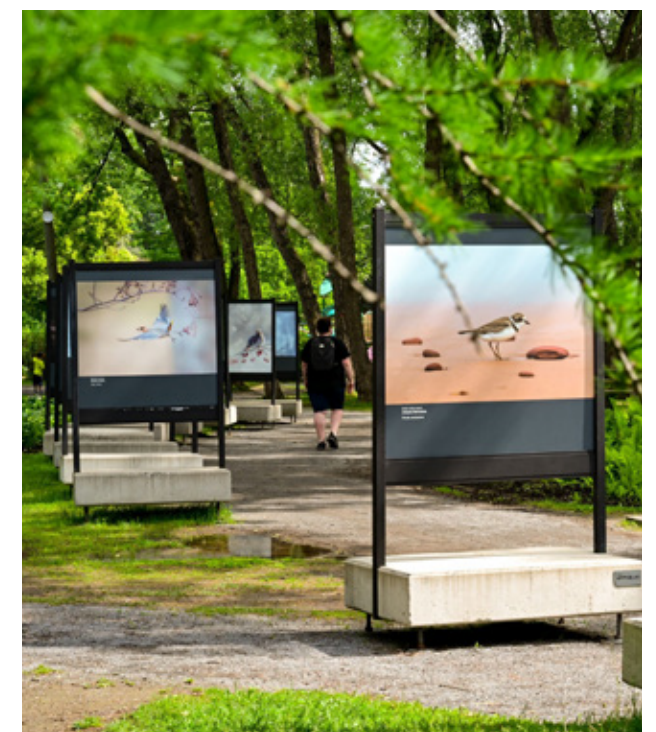
L'orme d'Amérique a été décrété en 1990 comme arbre emblème de Québec. Il occupe une place importante dans le paysage de la ville, alors qu'il a presque complètement disparu de certaines régions de la vallée du Saint-Laurent. Depuis 1981, la Ville poursuit un programme de lutte à la maladie hollandaise de l'orme.

Québec s'est également dotée d'un emblème aviaire. Appuyé par la Ville, le Club des ornithologues de Québec (COQ) a amorcé une démarche qui s'est conclue, en 2025, par l'adoption du cardinal rouge à l'issue d'un vote de la population.

cas, par exemple, des espèces fauniques considérées comme des nuisances (guêpes, grenouilles, rongeurs) ou des friches composées de plantes sauvages et d'herbes hautes. Ce changement de culture et de normes sociales requiert que des informations soient fournies sur le rôle bénéfique de certaines espèces mal-aimées.

Faire valoir les vertus d'une espèce impopulaire

C'est le cas du pissenlit par l'entremise de l'initiative Mai sans tondeuse à laquelle participe la Ville de Québec depuis 2022. C'est une occasion de redorer l'image de cette plante souvent considérée comme une mauvaise herbe à éliminer.



Exposition extérieure Oiseaux du Québec, par la Maison de la photo, au domaine de Maizerets en 2023

Créer des espaces de dialogue et de sensibilisation

Par le biais de divers processus, les citoyennes et les citoyens peuvent facilement entrer en contact avec la municipalité. Par exemple, les demandes de permis pour l'utilisation de pesticides ou pour l'abattage d'un arbre et le suivi accordé aux plaintes concernant la présence de certaines espèces fauniques représentent autant d'occasions d'informer et d'éduquer la population pour opérer un changement de perception.

Faire connaître les bienfaits de la biodiversité, dont ceux liés à la santé humaine

En mettant l'accent sur les bénéfices des services écologiques rendus par la nature, un discours positif peut émerger

et ultimement, susciter davantage d'adhésion et le passage à l'action. Afin d'amplifier ces messages dans la communauté, la Ville doit s'allier avec des partenaires qui poursuivent les mêmes objectifs comme la Direction de santé publique du CIUSS de la Capitale-Nationale.

Fournir les informations et les outils pour agir

Transmettre des informations pour aider à reconnaître des éléments qui menacent la biodiversité, comme les plantes exotiques envahissantes, peut aussi aider à prévenir des infestations et à renforcer les efforts de lutte par l'adoption de bonnes pratiques.

NOTRE ENGAGEMENT

Mettre la biodiversité et la nature au cœur des priorités en matière de contenu de communications tout au long de l'année.

Les pistes d'action

- Mettre en place un programme d'actions comprenant des événements et des journées thématiques pour amener la population dans les milieux naturels et lui fournir des occasions d'apprendre.
- Valoriser la biodiversité dans les espaces publics.
- Saisir les occasions qui se présentent lors de projets d'aménagement ou de réaménagement pour intégrer de l'affichage spécifique à la biodiversité lors de l'étape de planification.
- Profiter de toutes les occasions pour transmettre des connaissances sur la nature et ses composantes.



Hirondelle bicolor dans un nichoir

4.2 MOBILISATION

Toute la collectivité de Québec doit s’engager dans l’action et apporter sa contribution pour atteindre les objectifs de protection de la biodiversité et être à la hauteur de la désignation de Région de biosphère de l’UNESCO convoitée par la Ville et ses partenaires.

Pour y arriver, la Ville de Québec compte faire preuve de leadership et accompagner dans leurs actions les citoyennes et les citoyens de Québec, les grandes institutions, les organismes publics, parapublics et privés propriétaires de terrains, les organismes en environnement, le milieu des affaires et les artistes.

Propriétaires de terrain

Soixante-quinze pour cent (75 %) des terrains sur le territoire de la ville de Québec sont privés ou appartiennent à des institutions. La contribution de leurs propriétaires est donc essentielle pour renforcer la présence de la nature là où la Ville ne peut intervenir concrètement. Ainsi, l’appel à la mobilisation pour des actions et des pratiques en faveur de la biodiversité auprès de différents groupes et personnes de la collectivité est essentiel.

Notamment, les grands propriétaires d’espaces verts comme la Commission des champs de bataille nationaux (CCBN), la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ), Hydro-Québec, le gouvernement du Québec et du Canada, les institutions de santé et les établissements d’enseignement gagnent à être engagés dans ce chantier collectif en faveur de la biodiversité.

Entreprises en développement immobilier

Les entreprises en développement immobilier occupent un rôle important dans l’aménagement urbain. Leur impact va au-delà du bâtiment, intégrant la conception d’espaces extérieurs dans leurs projets. La prise en compte de la demande citoyenne pour un meilleur accès à la nature les

amène à s’intéresser de plus en plus à l’intégration d’espaces verts et d’initiatives d’agriculture urbaine à même les projets immobiliers.

Il demeure toutefois nécessaire de poursuivre les efforts en matière de transfert de connaissances, de formation, d’exigences réglementaires, d’incitatifs financiers et de mobilisation afin que ces firmes intègrent davantage de biodiversité dans les milieux de vie.

Organismes en environnement

La Ville compte aussi travailler avec les organismes en environnement. Elle reconnaît qu’ils sont des partenaires majeurs pour la conservation de la biodiversité, la mobilisation citoyenne et l’éducation à l’environnement. Ils sont des vecteurs de changement et cultivent un contact privilégié avec la communauté.

La Ville entend mieux encadrer et appuyer la réalisation de leurs initiatives en maintenant ou en bonifiant au besoin ses divers programmes de soutien financier dédiés au verdissement, à la protection de la nature, à l’éducation et à l’agriculture urbaine. Ce faisant, elle favorise également la collecte et le partage de données et d’informations.



Aménagements au Centre culture et environnement Frédéric Back

Des démarches ont été menées auprès des organismes afin de savoir comment la Ville peut améliorer ses pratiques pour mieux travailler en partenariat avec eux. Plusieurs pistes d’action contenues dans ce document stratégique découlent de la démarche consultative réalisée auprès des organismes du milieu.

Artistes

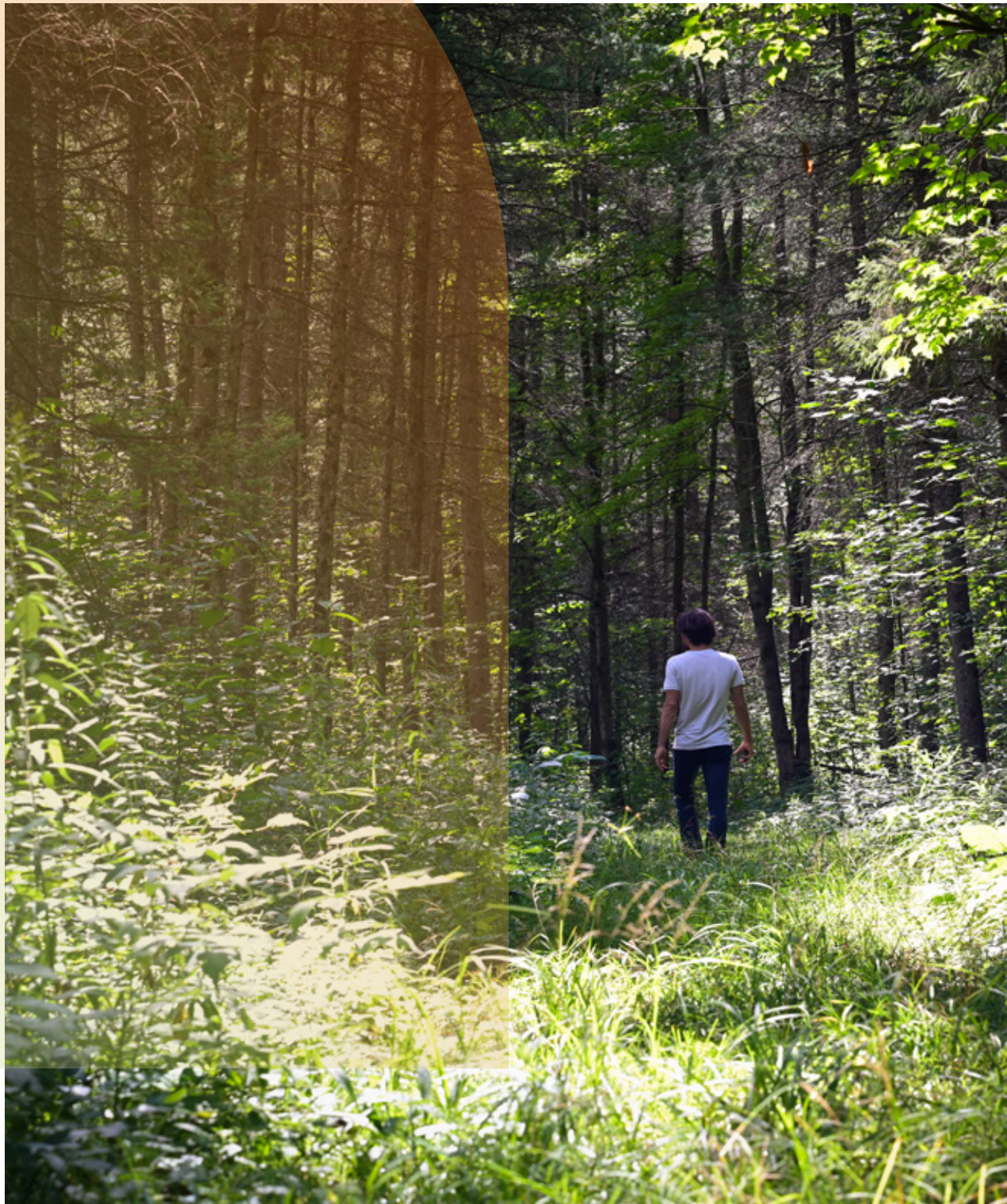
Les artistes jouent un rôle significatif dans la sensibilisation à la nature. Par leurs œuvres, ils contribuent à attirer l’attention sur les beautés de la nature ou autrement sur les problèmes environnementaux. En créant des expériences sensorielles, elles peuvent devenir un vecteur de mobilisation pour la population, en impliquant émotivement les gens. Leur collaboration avec des scientifiques et des communautés locales contribue à rendre des informations complexes plus accessibles, digestes et désirables au grand public.

Tout un chacun

Les organisations, les entreprises et la population représentent également une force d’impact importante pour accroître la présence de la nature sur le territoire et multiplier tous ses bienfaits. En ce sens, les partenariats développés à travers le projet de Région de biosphère permettront de mutualiser les efforts pour atteindre les objectifs liés à la mobilisation collective.

En ce sens, des programmes, des appels de projets et des campagnes de sensibilisation en lien avec la biodiversité continueront d’être développés pour engager ces groupes. Un effort doit être porté pour inclure davantage d’éléments visant la protection ou l’accroissement de la biodiversité à tout nouveau programme ou projet le permettant.

Finalement, les enfants, les élèves, la communauté étudiante, les personnes travaillant dans le milieu de la santé et des affaires ainsi que tous les membres de la collectivité devront être mobilisés pour prendre part à cette transformation.



Sentier pédestre à la base plein air de Sainte-Foy

Le saviez-vous?

L'initiative [Coup de pouce vert pour mon quartier](#) octroie à la population le droit de planter des végétaux sur les terrains municipaux, soit les carrés d'arbres, les banquettes, les trottoirs (culture en bacs) et même, sous certaines conditions, les parcs, les îlots de voiries ou d'autres grands espaces.

En 2025, la Ville a également lancé son tout nouveau programme de soutien à la mobilisation : [Initiatives en faveur de la biodiversité](#). Une somme de 4 000 \$ par année est mise à la disposition des conseils de quartier pour mener des projets de mobilisation et de sensibilisation à la biodiversité à l'échelle locale.

NOTRE ENGAGEMENT

Faire preuve de leadership, accompagner et appuyer la collectivité dans le déploiement d'actions favorables à la biodiversité.

Les pistes d'action

- Favoriser et soutenir la mobilisation de toute la collectivité dans les actions en faveur de la biodiversité par l'organisation de formations diverses et la création de campagnes de communication.
- Poursuivre le développement de programmes d'aide financière aux initiatives en faveur de la biodiversité et y intégrer des éléments de protection ou d'accroissement de biodiversité lorsque possible.
- Travailler avec les partenaires du projet de Région de la biosphère pour susciter la mobilisation citoyenne.

4.3 BONNES PRATIQUES

La Ville est déjà en mouvement pour changer ses pratiques afin de répondre à des enjeux environnementaux d'importance. Cela entraîne des répercussions sur la population.

Par exemple, les réglementations encadrant l'utilisation extérieure de l'eau potable en été et l'usage des pesticides obligent les citoyennes et les citoyens à revoir leurs pratiques d'entretien de la pelouse. Également, la gestion différenciée des espaces verts ou l'aménagement de jardins de biodiversité changent le paysage et peuvent influencer l'appropriation citoyenne d'un espace et l'acceptabilité sociale de ces pratiques novatrices.

La Ville doit non seulement informer la population de ces nouveautés, mais elle doit aussi l'engager dans ces changements. Elle a donc un rôle à jouer pour fournir de l'information sur les bienfaits de ces interventions et des outils pour susciter l'envie de contribuer à la conservation de la nature à travers différents gestes. Par exemple :

- Entretenir la pelouse de façon écologique afin de réduire l'usage de l'eau et l'utilisation d'engrais et de pesticides;
- Réduire la surface en pelouse en agrémentant son parterre d'espèces variées de fleurs, d'arbustes et d'arbres ou encore d'un jardin potager;
- Aménager un jardin de biodiversité pour les insectes pollinisateurs, les oiseaux et la petite faune;
- Cultiver des légumes et des plantes comestibles en pot sur un balcon d'appartement. Même à petite échelle, le jardinage contribue à préserver la biodiversité en milieu urbain;
- Planter des végétaux dans un bac de jardinage ou en pleine terre pour les faire ramper sur un mur ou sur un support comme un treillis ou des câbles pour verdir les quartiers urbains en exploitant au maximum l'espace disponible.

Le saviez-vous?

Il existe un Centre éducatif en agriculture urbaine (CÉAU) à Québec! Situé au Grand Marché de Québec, le CÉAU est une initiative de la Ville de Québec gérée par Les Urbainculteurs. Cet espace d'apprentissage et de découverte ludique permet de transmettre des informations horticoles et sur la biodiversité par l'entremise de stations de démonstration, d'ateliers et d'activités aux thématiques variées. Avec ses partenaires, le CÉAU agit aussi auprès des écoles, les enfants pouvant être d'excellents vecteurs de changements auprès de leur famille.



Centre éducatif en agriculture urbaine sur le site du Grand Marché de Québec

La Ville de Québec peut jouer un rôle important en matière d'exemplarité et de leadership, car elle pratique déjà une gestion écologique de ses espaces verts, c'est-à-dire qu'elle favorise les méthodes d'entretien des végétaux de façon à limiter les effets négatifs sur l'environnement. Elle peut donc mettre à profit son expertise pour promouvoir et communiquer les bonnes pratiques pour encourager la population à faire de même.

Valoriser et mettre en lumière les expériences réussies d'aménagements favorables à la biodiversité, qu'elles soient municipales ou citoyennes, constitue un des meilleurs moyens de provoquer un changement de comportement durable et de susciter un sentiment de fierté dans la population. Une recension et une promotion des projets municipaux exemplaires doivent donc être effectuées. À cet effet, la Ville projette de déployer des aménagements de biodiversité à reproduire à la maison afin d'inspirer une transition écologique des pelouses privées.

NOTRE ENGAGEMENT

Accompagner, informer et outiller la population pour l'adoption de nouvelles pratiques favorables à la biodiversité.

Les pistes d'action

- Partager l'expertise municipale en matière de pratiques favorables à la biodiversité.
- Élaborer des concours et des processus de certification pour valoriser les citoyennes et les citoyens exemplaires et générer un sentiment de fierté.
- Faire connaître les nouvelles réglementations en faveur de la protection de l'environnement et mettre de l'avant leurs raisons d'être et leurs bénéfices sur la santé et la nature urbaine.
- Développer des services-conseils et des formations pour accompagner et outiller la population.



Potager en cour avant dans l'arrondissement de Charlesbourg

Les bons coups

pour cultiver l’amour de la nature et l’engagement envers sa conservation



MAI SANS TONDEUSE

Depuis 2022, la Ville invite la population à laisser les pissenlits sur leur terrain en évitant de tondre la pelouse durant la période de floraison. L’objectif derrière ce défi est de venir en aide aux insectes pollinisateurs, et aux abeilles plus particulièrement, dont le nombre est en importante décroissance. Cette initiative a contribué à améliorer l’acceptabilité sociale concernant les pelouses longues et diversifiées.



DON ÉCOLOGIQUE HISTORIQUE DE GM DÉVELOPPEMENT

En 2023, le promoteur immobilier GM Développement a cédé son terrain situé dans le boisé Neilson à l’organisme de conservation Capitale Nature afin qu’un parc naturel accessible à la population puisse y être aménagé par la Ville. Inspiré par une mobilisation remarquable du groupe citoyen Les Amis du boisé Neilson, ce geste extraordinaire et historique posé par les coprésidents Geneviève Marcon et Jean Campeau pave la voie à d’autres actions exemplaires en matière de conservation de milieux naturels.



L’ACCÉLÉRATEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Ce programme d’aide financière soutient des initiatives structurantes issues du milieu qui mobilisent des personnes et des groupes de la communauté autour d’un projet commun de transition écologique. En plus du soutien financier, la Ville offre un accompagnement aux responsables des projets ainsi qu’à leurs partenaires de mise en œuvre afin de consolider et d’appuyer certains aspects de leur projet.

Lors des deux premières années, le programme a permis la réalisation de sept projets favorisant la biodiversité. Coordonné par le Fonds d’action québécois pour le développement durable (FAQDD), l’Accélérateur de la transition écologique est financé par la Ville de Québec, le gouvernement du Québec (2023-2024) et Desjardins (2024-2025).

SENSIBILISER PAR L’HUMOUR

En 2024-2025, la campagne de communication Change ton entretien, la Ville te soutient visait à sensibiliser la population aux bienfaits de la pelouse durable et à l’accompagner vers des changements de pratiques salutaires pour la biodiversité et la santé humaine.

GASTON

garde ça long

Il tond sa pelouse à 8 cm pour la protéger de la sécheresse

Change ton entretien. La Ville te soutient.
ville.quebec.qc.ca/ecopelouse



VILLE DE QUÉBEC

Objectif 5

Développer et partager les savoirs sur la biodiversité

Développer des expertises variées et le partage des savoirs avec une variété de partenaires permettra de renforcer les compétences et, conséquemment, de respecter les engagements des quatre objectifs précédents. La Ville désire exercer un leadership en la matière pour augmenter la connaissance de la biodiversité sur son territoire et de ses influences sur la santé, la qualité de vie et le bien-être de la population.

La Ville de Québec compte un grand nombre de partenaires en ce domaine que ce soit les établissements d'éducation, de recherche ou de santé publique, les associations et les organismes environnementaux ainsi que les communautés autochtones, en plus des personnes expertes dans la population, motivées à contribuer par le biais de la science participative.

L'organisation municipale jouit également d'une diversité exceptionnelle d'expertise

par l'entremise de son personnel spécialisé dans différents domaines liés à la protection de la biodiversité ou formés pour la soutenir.

L'entretien, le partage et la diffusion des données à l'intérieur de l'appareil municipal comme à l'extérieur sont aussi essentiels pour mutualiser les connaissances et renforcer nos capacités d'action en matière de conservation de la biodiversité.

« La pierre n'a point d'espoir d'être autre chose que pierre. Mais de collaborer, elle s'assemble et devient temple. »

— Antoine de Saint-Exupéry



Bourdon qui butine dans un pré fleuri de lupins et de marguerites.

5.1 ACQUISITION DES SAVOIRS

La connaissance constitue le fondement de toute action efficace en matière de biodiversité. Pour mieux comprendre, conserver et valoriser les milieux naturels sur son territoire, la Ville de Québec vise à renforcer l’acquisition et la production des savoirs.

Ce travail repose sur la collaboration avec un vaste réseau de partenaires, chacun contribuant à sa manière à enrichir notre compréhension commune des écosystèmes. Cette démarche vise à alimenter des décisions éclairées, à tester des approches novatrices et à favoriser une gestion adaptative fondée sur des données probantes.

Région de biosphère de l’UNESCO

Par ce projet, la Ville souhaite devenir un pôle de partage des connaissances sur la biodiversité, en particulier avec le milieu de la recherche et les Nations autochtones. Parmi d’autres fonctions, une région de biosphère vise à concevoir et à diffuser des approches interdisciplinaires pour comprendre et gérer les interactions entre systèmes écologiques et sociaux.

Elle soutient également des projets de démonstration, de recherche et de formation sur la conservation et le développement durable. Grâce à cette région, Québec entend créer un laboratoire d’innovation en transition socioécologique pour développer des solutions novatrices pour la gestion de la biodiversité en ville, tout en favorisant de nouveaux partenariats entre divers acteurs locaux et régionaux.

Institutions d’enseignement supérieur

Il y a plusieurs institutions d’enseignement supérieur (universités, cégeps et centres

de recherche) avec lesquelles la Ville peut collaborer pour documenter les espèces, les habitats, les fonctions et les services écologiques, entre autres. Ces alliances peuvent encourager le partage des données probantes et améliorer les connaissances sur le savoir-faire, par exemple, pour tester des techniques de restauration et suivre l’intégrité écologique des milieux naturels.

La Ville est déjà partenaire de plusieurs projets de recherche, sous diverses formes :

- Elle autorise l’accès à des propriétés municipales pour la réalisation d’inventaires fauniques et floristiques et pour l’instauration de dispositifs de recherche, de projets pilotes et autres expérimentations;
- Elle partage des données et des ressources humaines dans le cadre de recherches sur des sujets d’intérêt commun avec des professeurs et des chaires de recherche;
- Elle soutient financièrement des projets et des chaires de recherche (ex. : Chaire de recherche en eau potable de l’Université Laval, Chaire de recherche municipale en gestion durable de l’eau avec l’INRS, projet RARE piloté par l’Université Laval et l’Université de Montréal).



Organismes actifs en environnement et organismes en loisir scientifique

Les organismes actifs en environnement ou en loisir scientifique jouent aussi un rôle important en matière d’éducation, d’acquisition de connaissances et de développement du savoir-faire. La Ville appuie financièrement plusieurs projets pour tester des approches ou techniques, notamment en matière de verdissement en milieu urbain, de restauration de milieux humides, ou encore de gestion d’espèces exotiques envahissantes.

Nations autochtones

La présente Stratégie et le projet de Région de biosphère stimulent et renforcent le dialogue régional avec les Nations autochtones selon les souhaits de chacune. Cela nécessite des modes de collaboration et de réflexion novateurs. La Ville a déjà débuté un dialogue avec certaines Nations ayant des intérêts pour la protection et la restauration de la biodiversité sur le territoire de l’agglomération.

Équipes de la Ville de Québec

Plusieurs membres du personnel municipal vont régulièrement sur le terrain étant donné leurs tâches et peuvent ainsi participer à documenter l’état de la biodiversité et à relever les changements dans les écosystèmes. Par exemple, en signalant une nouvelle colonie de plantes envahissantes, la présence d’un mammifère inusité ou une aire de nidification, ils peuvent devenir des vecteurs de connaissances.

Partenaires en santé publique

La Ville gagnera à renforcer ses partenariats avec les organisations œuvrant en santé publique pour mieux comprendre les effets de la biodiversité sur la santé humaine. Ces collaborations permettront d’évaluer les bienfaits des milieux naturels et des espaces verts sur la santé mentale et physique de la population, et de développer des stratégies intégrées qui allient préservation de la biodiversité et amélioration de la santé publique.



Bioblitz à la base de plein air Sainte-Foy en 2020

Partenaires, spécialistes ou néophytes

La Ville encourage l'engagement citoyen dans la collecte de données, notamment par la science participative ou science citoyenne. Cette approche permet de documenter efficacement les espèces locales, grâce à un grand volume de données.

Pour assurer leur fiabilité, des applications de science citoyenne comme eBird et iNaturalist valident les informations recueillies par des scientifiques professionnels. Les données ainsi collectées alimentent des bases locales et mondiales, contribuant au suivi de la biodiversité.

Le nombre de projets scientifiques citoyens tels que ceux sur les libellules, papillons, chauve-souris et tortues, recensé sur le [Portail de science citoyenne](#) du Gouvernement du Canada ne cesse de croître.

NOTRE ENGAGEMENT

Augmenter les savoirs en misant sur les collaborations avec les partenaires du milieu.

Les pistes d'action

- Renforcer les partenariats et les ententes avec les institutions d'enseignement supérieur et avec les organismes environnementaux sur les grands axes de recherche.
- Maintenir un dialogue avec les partenaires de la Région de biosphère au sujet des projets concernant la biodiversité et inclure les savoirs autochtones dans les projets de recherche.
- Encourager la participation à la science participative des membres du personnel municipal et de la population en général en faisant la promotion des applications de partage et en soutenant des événements qui y ont recours.
- Inscrire la protection et la restauration de la biodiversité comme une priorité au sein du futur laboratoire d'innovation en transition socioécologique de la Région de biosphère de Québec.
- Offrir des formations au personnel municipal afin d'augmenter leur niveau de connaissance de base sur la biodiversité.

5.2 MAINTIEN ET PARTAGE DES DONNÉES ET DES SAVOIRS

Au gré des années et des projets, la Ville cartographie et documente les milieux naturels de son territoire, par le biais principalement d'études de caractérisation et d'analyses diverses. Des tiers contribuent également à bonifier la connaissance du territoire en partageant les résultats de plusieurs études, comme les entreprises en développement immobilier, les personnes étudiantes et la communauté de recherche d'institutions académiques, d'universités et de cégeps.

En 2025, ces études et données sont relativement éparpillées, ou encore stockées dans des dossiers informatiques plus ou moins hermétiques. Leur existence même est parfois inconnue. La Ville gagnerait à rendre ces informations plus accessibles et réutilisables, à l'interne de l'appareil municipal, mais aussi à l'externe pour certaines d'entre elles.

Partage à l'interne

Cinq grands thèmes de données sont utilisés pour bien planifier l'aménagement du territoire en prenant en compte la biodiversité : les milieux naturels, les espèces fauniques et floristiques, la connectivité écologique, les mesures de conservation et les études de caractérisation, incluant des relevés terrain et des analyses de valeur et de sensibilité.

Un travail de fond est déjà en cours pour structurer les bases de données sur le serveur géomatique de la Ville ainsi que pour assurer leur mise à jour annuelle ou bisannuelle. L'objectif, à terme, est de centraliser et de rendre ces données disponibles au personnel municipal, en les reliant aux propriétés sur la carte interactive corporative ou sur une carte interactive

spécifique et dédiée à la biodiversité. Ce travail servira aussi à analyser, à cartographier et à quantifier les changements dans le temps.

L'outil cartographique présentera plusieurs avantages. Parmi ceux-ci :

- **Rationalisation des ressources** en rendant accessibles les données et études déjà réalisées, réduisant ainsi le risque d'investir deux fois pour effectuer le même travail;
- **Augmentation et amélioration de l'accès aux données** en permettant un accès multiple et simultané de plusieurs personnes d'unités administratives diverses;
- **Valorisation des données et des études existantes** afin de suivre l'évolution des écosystèmes et de leur biodiversité et de déterminer des priorités pour en programmer des nouvelles;
- **Interprétation des données** en vue d'outiller les personnes en position de décision pour une meilleure gestion des milieux naturels.



Retour d'expérience sur un projet de restauration d'une tourbière et d'un marais
Photo : Université Laval

Partage à l'externe

La Ville peut jouer un rôle actif dans la mobilisation de la communauté afin de rassembler les savoirs et de faire connaître les projets en cours, contribuant ainsi à une meilleure conservation et gestion des écosystèmes. Cette mobilisation peut prendre plusieurs formes :

Partager des données sur des portails de partage de connaissances locaux, nationaux ou internationaux

La Ville doit inciter ses équipes à partager les données pertinentes, non confidentielles ou sensibles, sur des portails comme Données Québec, le Centre de données

sur le patrimoine naturel du Québec (CPDN), Sentinelle, Biodiversité Québec, Québio et, à l'échelle internationale, le Global Biodiversity Information Facility (GBIF) offrant un accès libre et ouvert aux données sur la biodiversité. D'autres portails sont spécialisés comme celui de l'Observatoire global du Saint-Laurent ou le Portail de la connectivité écologique. La valeur de ces plateformes dépend des données partagées par les organisations. La Ville devra donc faire des choix stratégiques et mettre en place des procédures rigoureuses pour le partage des données qu'elle produit ou reçoit de ses partenaires.

Le saviez-vous?

En 2024, la Ville a rejoint le Programme d'excellence en biodiversité (PEXBD) de Réseau Environnement. Ce programme encourage la préservation de la biodiversité, la sensibilisation, le partage d'expertise et la diffusion des bonnes pratiques, soulignant ainsi l'importance de collaborer avec les personnes du milieu.

Développer un outil géomatique collaboratif sur la biodiversité et les milieux naturels sur le territoire de l'agglomération de Québec (ArcGIS Online)

La Ville prévoit développer un outil pour partager ses analyses de priorisation des milieux naturels et ses stratégies de conservation avec les partenaires concernés, selon des ententes de partage. Des ateliers pourraient être organisés avec les organismes du milieu pour cerner les besoins en matière de partage des savoirs

et explorer des solutions adaptées. Une fois l'outil en place, des formations et des mesures de reconnaissance permettraient de favoriser son adoption et les bonnes pratiques.

Explorer les possibilités offertes par l'intelligence artificielle

L'intelligence artificielle permet de maintenir et de traiter de grandes quantités de données. Elle est même en mesure de résumer et de vulgariser les informations tirées de plusieurs rapports et de différentes sources de données.



Milieux humides au parc Chauveau

NOTRE ENGAGEMENT

Entretenir et partager les données et les savoirs sur la biodiversité.

Les pistes d'action

- Développer un outil interne de structure, de partage et de mise à jour des données.
- Faire un choix parmi les portails de partage de connaissances et y contribuer activement.
- Développer un outil géomatique collaboratif pour faciliter le partage d'informations sur la biodiversité avec les partenaires externes.
- Explorer les possibilités des nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle.

Les bons coups

pour développer et partager
les savoirs sur la biodiversité



PROJET RARE | RESTAURATION DES MILIEUX HUMIDES

La Ville est partenaire du projet RARE, mené par l'Université Laval et l'Université de Montréal. Ce projet de recherche vise à renforcer les compétences en restauration des milieux humides en améliorant la compréhension de leur biodiversité et en coordonnant les efforts du milieu. Le projet comporte trois volets : la propagation et le transfert de végétaux, l'aménagement de sites de restauration avec cellules d'essai, et l'étude des facteurs d'acceptabilité sociale. La Ville soutient ce projet en accompagnant l'équipe de recherche et en intégrant les travaux à plusieurs sites de restauration et bassins de rétention.

PROGRAMMES ÉDUCATIFS DE SCIENCE CITOYENNE SUR L'EAU

Le Groupe d'éducation et d'écovigilance de l'eau (G3E) œuvre depuis de nombreuses années à démocratiser la science de l'eau. Par la mise en place du programme J'adopte un cours d'eau, financé en partie par la Ville de Québec, le G3E invite la population à contribuer à la prise de données et au suivi de l'état de santé des cours d'eau autour d'eux. Les données sont par la suite validées et diffusées. Les élèves d'écoles secondaires participantes y contribuent particulièrement. En 2024, plus de 300 jeunes du secondaire auront été sensibilisés à l'importance de protéger nos cours d'eau. L'organisme a aussi développé des outils comme une application et une carte interactive pour faciliter et démocratiser les données récoltées.



Photo : Mathilde Crépin, G3E



BIOBLITZ

Mandaté par la Ville de Québec, l'OBV de la Capitale a organisé quatre bioblitz. Plus de 350 personnes ont participé à ces activités dont le but est d'identifier le plus d'espèces animales et végétales possible dans un site en particulier. En plus de sensibiliser la population, ce type d'activité contribue à documenter la biodiversité d'une zone précise par la science participative. Le plus grand nombre d'espèces fauniques et floristiques a été recensé au parc des Écores, avec un total de 283.



CRÉATION D'UNE CHAIRE DE RECHERCHE APPLIQUÉE À L'INVENTAIRE DES ARBRES PRIVÉS

Créée en 2020 grâce à un partenariat entre la Ville de Québec et l'Université Laval, la Chaire de recherche sur l'arbre urbain et son milieu (CRAUM) développe des outils et méthodes pour la conservation des arbres en milieu urbain. En 2024, le CRAUM a lancé un projet d'inventaire participatif des arbres sur terrains privés, invitant les propriétaires à documenter leurs arbres et collectant également des données auprès des entreprises et institutions. Des entrevues avec les propriétaires soulignent leur rôle clé dans la santé de la forêt urbaine.



Image : CM Québec

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) AU SERVICE DE LA CARTOGRAPHIE DU TERRITOIRE

Les équipes de géomatique de la Ville et de la Communauté métropolitaine de Québec collaborent pour le développement de nouvelles méthodes d'acquisition de connaissances par télédétection IA dans le but de cartographier certains éléments de couverture du sol comme la canopée, la végétation basse et les friches. L'IA utilise des algorithmes sophistiqués pour traiter et classer les photos aériennes, ce qui permet de générer des données précises et qui peuvent être reproduites sur l'occupation du sol. Ces données seront très utiles pour faire le suivi des habitats dans le temps.



Mise en oeuvre et suivi

MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de la Stratégie repose sur un plan d'intégration de la biodiversité au sein d'autres planifications municipales, qui représentent autant d'occasions pour favoriser sa conservation.

Ainsi, plusieurs actions se déclineront à travers des politiques, visions et plans d'action déjà adoptés, comme le Plan régional des milieux humides et hydriques, ou en voie de l'être, comme le Plan d'urbanisme et de mobilité 2026-2050. Pour ne pas dupliquer les actions, une bonne part de la mise en œuvre de la Stratégie sera effectuée par l'intermédiaire de ces planifications.

Des plans d'action quinquennaux seront déployés afin d'assurer le suivi des engagements de la Stratégie, qu'ils soient traduits dans d'autres planifications stratégiques ou non. Compte tenu de la transversalité des sujets touchés, un comité formé, entre autres, de membres du personnel municipal aura la responsabilité d'assurer le suivi de ces plans.

CADRE DE SUIVI

Le cadre de suivi proposé est inspiré du Cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité (CMB)²² qui s'appuie sur une petite quantité de cibles et sur une variété d'indicateurs. De plus, il est adapté au niveau stratégique du document.

Le cadre repose sur sept cibles, à la fois réalistes et ambitieuses, et sur 33 indicateurs qui permettront de mesurer l'impact de la mise en œuvre de la Stratégie. Facilement mesurables, les indicateurs permettront d'évaluer le progrès réalisé au cours des années et en fin de parcours.

Il est à noter qu'au courant des années de mise en œuvre de la Stratégie, la Ville poursuivra l'amélioration continue de ses systèmes de collecte, de gestion et d'analyse des données liées à la biodiversité, tel que l'expose l'objectif 5. En cours de route, il est donc possible que certaines informations ou sources de données soutenant le calcul des indicateurs évoluent. Dans tous les cas, la Ville s'assurera de toujours faire appel aux meilleures données et aux meilleurs indicateurs.

En date de l'adoption de la Stratégie, des travaux sont en cours à la Ville afin de développer un indicateur permettant de mesurer l'impact réel de la présente Stratégie sur la biodiversité. Inspiré du coefficient de biotope par surface, un indice servant à mesurer la proportion de surfaces favorables à la biodiversité sur une parcelle donnée, ce nouvel indicateur évaluera la contribution des efforts consentis

pour augmenter les surfaces propices à la biodiversité, et ce, sur l'ensemble du territoire. Pour ce faire, la Ville devra être en mesure de proposer une mesure de départ tirée de diverses variables afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions posées au cours des années. Le développement de ce nouvel indicateur sera intégré au premier plan quinquennal.



Campanules sur le site du marais Bellevue, aux abords du lac Saint-Charles

²² [Cadre de suivi du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, 18 décembre 2022.](#)





Les cibles

Les sept cibles sont inspirées du CMB et du Plan Nature 2030 du gouvernement du Québec. Elles concernent seulement des facteurs pour lesquels la Ville dispose de leviers et d'outils pour influencer sur la biodiversité. Leur élaboration est le fruit de consultations à l'interne et avec des organisations environnementales.

Elles visent à englober l'éventail des changements attendus pour respecter les 17 engagements de la Stratégie grâce aux pistes d'action à déployer.

Lorsque possible, les cibles désignent un objectif quantifiable à atteindre. C'est le cas des trois premières cibles. Toutefois, à la différence des cibles 1 et 2, la cible 3 est articulée à partir d'une donnée de départ inconnue.

Alors que les trois premières cibles concernent l'objectif 1, les cibles 4, 5, 6 et 7 concernent respectivement les objectifs 2, 3, 4 et 5.



Les indicateurs

Le cadre de suivi de la Stratégie repose sur trois types d'indicateurs :

- Les indicateurs d'impact sont associés à chaque cible qui réfère à une mesure quantitative. Ils permettent d'établir si la cible a été atteinte. Ils sont quantitatifs et évalués à la fin de l'horizon temporel de la Stratégie, soit en 2040.
- Les indicateurs de suivi permettent d'établir si les bilans des efforts tendent dans la bonne direction pour atteindre les cibles. Ces indicateurs sont pour la plupart quantitatifs et sont généralement évalués sur une base bisannuelle ou trisannuelle.

- Les indicateurs d'action permettent d'établir si les activités et les actions de base pour le respect des engagements et l'atteinte des cibles ont été réalisées ou non. Ces indicateurs apportent des réponses par oui, par non, ou par « en partie ». Ils peuvent faire l'objet d'un suivi annuel ou référer à une année définie au cours des 15 années de réalisation de la Stratégie. Les plans d'action quinquennaux devront préciser ces échéances.

Le suivi des trois types d'indicateurs fournit un portrait juste du progrès accompli dans la mise en œuvre de la Stratégie au cours des années.

Cibles et indicateurs

Cible 1

En 2040, le pourcentage de milieux naturels visés par une mesure de conservation est passé de 33,5 % (15 679 ha) à 40 % (18 707 ha) du territoire. Un tiers de cet effort de conservation sera porté à l'intérieur du périmètre urbain.

Explication

La donnée de départ correspond à la somme de la superficie des milieux dotés d'une mesure de protection (3,3%) et de la superficie des milieux dotés d'une mesure d'utilisation durable (30,2%). La sous-cible permet de s'assurer que des efforts de conservation soient effectués dans le milieu urbain, là où vit la population.

Indicateur d'impact

Pourcentage de milieux naturels dotés d'une mesure de conservation **a)** sur l'ensemble du territoire, et **b)** à l'intérieur du périmètre urbain.

Indicateur de suivi

Nombre d'hectares de milieux naturels dotés d'une mesure de conservation **a)** sur l'ensemble du territoire, et **b)** à l'intérieur du périmètre urbain.

Indicateur d'action

Un plan de restauration et de création de milieux naturels est élaboré et mis en œuvre.

Cible 2

En 2040, le pourcentage de milieux naturels visés par une mesure de protection est passé de 3,3 % (1 562 ha) à 10 % (4 612 ha) du territoire.

Explication

La donnée de départ inclut la superficie couverte par : **a)** les terrains inscrits au Registre des aires protégées au Québec et les habitats floristiques, **b)** les terrains grevés d'une servitude de conservation et autres initiatives de conservation volontaire, et **c)** les terrains faisant l'objet d'une mise en réserve.

Indicateur d'impact

Pourcentage de milieux naturels dotés d'une mesure de protection.

Indicateur de suivi

Nombre d'hectares dotés d'une mesure de protection.

Indicateur d'action

Une priorisation des milieux naturels d'intérêt à doter d'une protection est réalisée.

Cible 3

En 2040, tous les grands noyaux de biodiversité sur le territoire de la ville sont reliés par des corridors écologiques.

Explication

À ce jour, les grands noyaux de biodiversité ne sont pas tous identifiés, c'est pourquoi la cible n'est pas numérique.

Indicateur d'impact

Proportion des grands noyaux de biodiversité reliés par des corridors écologiques.

Indicateur de suivi

Kilomètres de corridors écologiques reliant des noyaux de biodiversité faisant l'objet d'une mesure de planification ou d'action.

Indicateurs d'action

- Un plan d'action dédié aux noyaux de biodiversité et aux corridors écologiques est élaboré et mis en œuvre.
- Les noyaux de biodiversité et les corridors écologiques sont identifiés dans le Plan d'urbanisme et de mobilité.



Oriole de Baltimore



Massif d'échinacées

Cible 4

En 2040, les façons de faire municipales sont révisées pour maintenir l'intégrité écologique des milieux naturels*.

Explication

À ce jour, les principaux parcs d'intérêt naturel ne sont pas déterminés, c'est pourquoi la cible n'est pas numérique.

Indicateur de suivi

Nombre de parcs d'intérêt naturel qui font l'objet d'une gestion écologique.

Indicateurs d'action

- La typologie des parcs et places publiques comprend une ou des catégories de parcs naturels.
- Un programme de gestion écologique des milieux naturels est élaboré et mis en œuvre.
- Un plan de gestion faunique est développé et mis en œuvre.
- Un plan de valorisation des espaces ouverts non humides est élaboré et mis en œuvre.
- Un programme de prévention et de contrôle des espèces exotiques envahissantes est développé et mis en œuvre.

* Cette cible se rapproche davantage d'un objectif, car ce sujet ne permet pas le choix d'une cible numérique et englobe plusieurs pratiques différentes. Le bilan de la performance des divers indicateurs permettra de juger de l'atteinte ou non de la cible. C'est pourquoi il n'y a pas d'indicateur d'impact.

Cible 5

En 2040, les pratiques municipales sont adaptées pour favoriser la biodiversité.*

Indicateurs de suivi

- Proportion de l'entretien de surface de pelouse utilitaire par fauchage.
- Proportion de l'utilisation de plantes indigènes et naturalisées dans les aménagements.
- Augmentation de la diversité des arbres de l'inventaire municipal.

Indicateurs d'action

- Les devis d'entretien sont révisés pour inclure de nouveaux régimes d'entretien des pelouses et des aménagements paysagers plus favorables à la biodiversité.
- Un cadre de référence municipal favorisant le développement des infrastructures végétalisées et un guide technique sur les infrastructures vertes sont publiés.

- Des exigences sont ajoutées ou renforcées dans la réglementation municipale pour favoriser le développement des infrastructures végétalisées.
- Des lignes directrices de conception des espaces publics aux fins de la diversification des espèces sont déterminées et mises en œuvre.
- Une planification dédiée aux arbres et aux boisés urbains qui intègre des orientations pour augmenter la diversité des arbres et la réduction de la présence des arbres exotiques envahissants est développée et mise en œuvre.
- Un cadre de planification dédié à l'agriculture urbaine et périurbaine, qui intègre des actions pour enrichir la biodiversité et améliorer la santé durable de la population est développé et mis en œuvre.

* Cette cible se rapproche davantage d'un objectif, car ce sujet ne permet pas le choix d'une cible numérique et englobe plusieurs pratiques différentes. Le bilan de la performance des divers indicateurs permettra de juger de l'atteinte ou non de la cible. C'est pourquoi il n'y a pas d'indicateur d'impact.

Cible 6

En 2040, la collectivité de la ville de Québec est davantage mobilisée envers la conservation de la biodiversité.*

Indicateur de suivi

- Proportion de citoyennes et de citoyens a) favorables aux pratiques bénéfiques à la biodiversité, et b) qui ont personnellement adopté ou qui aimeraient adopter prochainement des pratiques pour la biodiversité.

Indicateurs d'action

- Une stratégie de communication dédiée à la biodiversité est élaborée et soutenue par des plans d'action pour divers projets associés.
- Des critères relatifs à la biodiversité sont intégrés dans les programmes municipaux d'aide financière appropriés.
- Des concours, des certifications et d'autres moyens sont mis en place pour valoriser les initiatives exemplaires.

Cible 7

En 2040, les données sur la biodiversité de Québec sont bien entretenues et sont disponibles à l'interne et à l'externe.*

Indicateur de suivi

Nombre de jeux de données corporatives concernant la biodiversité versées dans le portail de Données Québec.

Indicateurs d'action

- Un outil géomatique collaboratif de partage et d'entretien de données de biodiversité interne et externe est développé.
- Un laboratoire d'innovation en transition socioécologique est créé et participe à la diffusion des données sur la biodiversité.

* Cette cible se rapproche davantage d'un objectif, car ce sujet ne permet pas le choix d'une cible numérique et englobe plusieurs pratiques différentes. Le bilan de la performance des divers indicateurs permettra de juger de l'atteinte ou non de la cible. C'est pourquoi il n'y a pas d'indicateur d'impact.



Fougères

Lexique

BOISÉ URBAIN OU PÉRIURBAIN

Espace naturel couvert d’arbres, géographiquement délimité et ayant une superficie minimale de 0,5 ha pouvant se situer à l’extérieur du périmètre d’urbanisation (boisé périurbain) ou à l’intérieur (boisé urbain).

CONNECTIVITÉ ÉCOLOGIQUE

Lien entre les milieux naturels permettant le mouvement des espèces animales et végétales à travers l’environnement.

CONSERVATION

Ensemble de pratiques comprenant la protection, la restauration et l’utilisation durable, visant la préservation de la biodiversité, le rétablissement d’espèces ou le maintien des fonctions et services écologiques.

ÉCOSYSTÈME

Ensemble formé par une communauté d’organismes vivant en interaction les uns avec les autres, ainsi qu’avec leur environnement. Un écosystème comprend les habitats de plusieurs espèces qui cohabitent dans le même espace.

FONCTIONS ÉCOLOGIQUES

Ensemble de processus naturels qui permettent le fonctionnement et le maintien des écosystèmes (régulation des niveaux d’eau, filtre contre la pollution, support à la biodiversité, séquestration du carbone, etc.).

FORÊT URBAINE

Ensemble formé par des arbres, des îlots boisés et des boisés se trouvant à l’intérieur du périmètre urbain.

HABITAT

Lieu naturel ou plus rarement artificiel, qui est occupé par une espèce ou un groupe d’espèces fauniques et floristiques. Celles-ci y trouvent les éléments nécessaires à leur survie et à leurs besoins fondamentaux en matière d’abri, de déplacement, d’alimentation et de reproduction.

INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

Capacité de l’écosystème à perdurer et à maintenir ses fonctions écologiques.

MILIEU HUMIDE

Milieu d’origine naturelle ou anthropique qui est saturé d’eau ou inondé durant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol et/ou la composition de la végétation. Au Québec, les milieux humides sont classés en quatre grands types : l’étang (eau peu profonde), le marais, le marécage et la tourbière.

MILIEU HYDRIQUE

Milieu d’origine naturelle ou anthropique qui se distingue par la présence d’eau de façon permanente ou temporaire, laquelle peut être diffuse, occuper un lit ou encore saturer le sol et dont l’état est stagnant ou en mouvement. Les lacs, les cours d’eau, les rives, les littoraux ainsi que les zones inondables sont des milieux hydriques.

MILIEU NATUREL

Environnement géographiquement délimité occupé par une communauté d’espèces végétales et animales permettant de supporter et de maintenir une biodiversité. Dans le cadre de ce document, les superficies considérées en milieu naturel sont les milieux humides, les milieux hydriques et les milieux boisés.

PLANTE EXOTIQUE

Espèce végétale qui a été introduite, volontairement ou non, hors de son aire de répartition naturelle.

PLANTE INDIGÈNE

Espèce végétale native d’une région géographique spécifique, donc située dans son aire de répartition naturelle.

PLANTE NATURALISÉE

Plante exotique qui réussit à se reproduire naturellement dans un nouvel environnement. Sauf exception, elle contribue à augmenter la diversité de la flore du Québec sans pour autant menacer la flore indigène.

PRAIRIE

Terrain couvert d’herbes hautes aussi appelé pré fleuri lorsqu’il y a une dominance de plantes à fleurs.

PROTECTION

Mesure de conservation la plus contraignante visant à préserver à long terme l'intégrité écologique et la biodiversité d'un milieu naturel.

RESTAURATION

Ensemble d'actions visant à rétablir les fonctions écologiques d'un écosystème dégradé ou artificialisé, ou à créer de nouveaux milieux naturels.

SANTÉ DURABLE

La santé durable englobe autant la santé physique que la santé psychologique, individuelle et collective. Elle implique la création de milieux de vie propices au développement et au maintien de saines habitudes de vie, qui permettent le plein épanouissement de chaque individu et qui favorisent l'harmonie avec soi-même et avec les autres.

**SERVICES ÉCOLOGIQUES
OU ÉCOSYSTÉMIQUES**

Estimation des bénéfices que tire l'humain des fonctions écologiques des milieux naturels (ressources naturelles, assainissement, santé, bien-être, etc.).

TRANSITION SOCIOÉCOLOGIQUE

Passage vers une société plus juste, inclusive et écologiquement viable, grâce à une transformation des façons de penser, de s'organiser et de vivre ensemble.

UTILISATION DURABLE

Ensemble de mesures permettant d'utiliser un milieu naturel (activités récréatives, prélèvements de ressources...) tout en assurant sa pérennité et le maintien de ses fonctions écologiques.



CONNECTER LE VIVANT

Stratégie en faveur
de la biodiversité

2025-2040

